

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

Conseil municipal du 9 février 2021



Ville d'AMPLEPUIS

1- CADRE JURIDIQUE ET OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

2- CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIAL GENERAL

- a. Situation globale
- b. Loi de finances pour 2021
- c. Contexte local

3- SITUATION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

3-1 –Section de fonctionnement

- a. Dépenses de fonctionnement
 - i. Evolution des charges de fonctionnement
 - ii. Evolution des charges de personnel
 - iii. Autres dépenses de fonctionnement
- b. Recettes de fonctionnement
 - i. Evolution des produits de fonctionnement
 - ii. Produit Fiscalité
 - iii. Concours de l'Etat
- c. L'évolution des indicateurs et ratios financiers
 - i. Evolution des marges de manœuvre budgétaire 2014 à 2019
 - ii. Evolution du taux rigidité du budget
 - iii. Evolution du taux d'épargne brute

3-2 – Section d'investissement

- a. Récapitulatif des dépenses d'équipement 2014 à 2020
- b. Plan pluriannuel d'investissement (PPI)
- c. Programmation des investissements 2021

4- DETTE

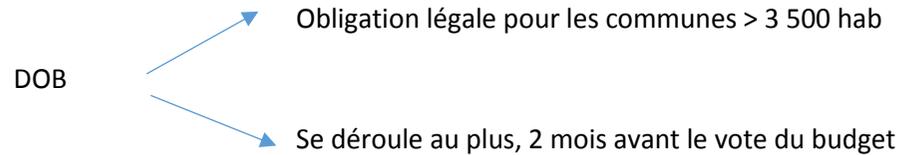
- a. Evolution des annuités d'emprunts 2014 à 2021
- b. Evolution de l'encours de la dette depuis 2014
- c. Indicateurs et ratios de la dette depuis 2014

5- BUDGETS ANNEXES CENTRE MUNICIPAL DE SANTE ET ZAC

- a) Le Centre Municipal de Santé
- b) La ZAC de Coucy

1- Cadre juridique et objectifs du Débat d'orientation budgétaire : art L2312-1 du code général des collectivités territoriales

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientation budgétaire (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires et d'informer sur sa situation. Il représente une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire des collectivités. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. En l'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.



L'exécutif présente à son assemblée délibérante un rapport sur :

Les engagements pluriannuels envisagés :
Programmation des investissements

ROB

Les orientations budgétaires : évolution prévisionnelle des recettes et dépenses en fonctionnement et investissement (concours financiers, fiscalité, tarification, relations financières EPCI...)

La structure et la gestion de la dette

Le DOB est relaté dans un compte-rendu.

Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci :

- ⇒ Est mis à la disposition du public à la mairie
- ⇒ Est transmis au Président de la COR

Dans un délai d'un mois à compter de sa tenue :

- ⇒ Il est mis en ligne sur le site internet de la ville

2- Contexte économique et social général

a. Situation globale

Contexte mondial :

L'actualité mondiale 2020 est marquée par la lutte contre la pandémie de covid-19

23/01/2020 : premiers confinements de métropoles chinoises

Printemps 2020 : multiplication des mesures de confinement pour enrayer la vitesse de propagation de l'épidémie

Été 2020 : fort rebond de l'activité dans les pays développés

Automne 2020 : 2^{ème} vague de contamination provoquant une réintroduction progressive des mesures restrictives voire des nouveaux confinements

⇒ **1.2 millions de décès et 53 millions de cas d'infection recensés au niveau mondial (nov 2020)**

L'actualité mondiale est également marquée par l'élection présidentielle américaine (Jo BIDEN)

Contexte européen/français :

- Chute vertigineuse du PIB de mars à mai 2020 : 8% en 2020 (11.20% pour la France et 5% pour l'Allemagne)
- Les pays plus touristiques souffrent davantage (France, Espagne, Italie)
- Plan de relance voté à hauteur de 750 milliards d'euros

L'économie française, à l'instar des pays européens, a été durement touchée par la pandémie de COVID-19 au 1er semestre 2020. Le PIB a chuté de 13.7% au 2^{ème} trimestre suite au confinement national instauré du 17 mars au 17 mai. Les secteurs les plus touchés par la crise sont l'hôtellerie, la restauration et la fabrication d'équipements de transports. L'activité a fortement rebondi au 3^{ème} trimestre tout en restant inférieure de 4% à son niveau d'avant crise. L'accélération des contaminations à la fin de l'été ayant conduit à un confinement le 30/10/2020 a provoqué une contraction de l'activité économique au 4^{ème} trimestre, moins forte qu'au 2^{ème} trimestre toutefois.

Les prévisions de croissance :

Les prévisions de croissance sont instables en raison de la situation sanitaire :

- o Pour la zone euro : -8% en 2020 et 6.3% en 2021
- o Pour la France : -10% en 2020 et 8% en 2021.

La France enregistre une chute plus importante que la moyenne de la zone euro en 2020 mais bénéficierait d'un regain plus important en 2021. Les prévisions 2021 dépendront du rythme de propagation du virus, des moyens sanitaires pour y faire face (vaccins), de la capacité de résilience de l'économie face à la 2^{ème} vague et des mesures de soutien mises en place par l'Etat.

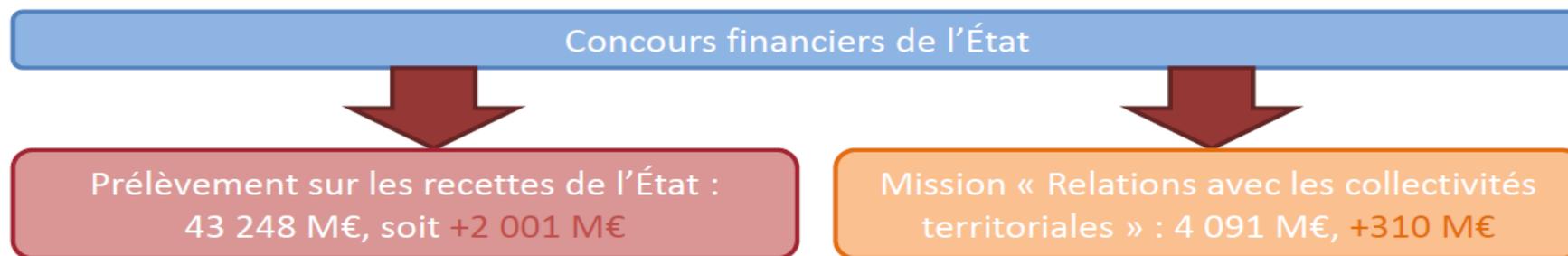
Les chiffres en France en 2020 :

- 4 lois de finances rectificatives adoptées en 2020 pour faire face à la crise sanitaire
- Nombreuses destructions d'emplois en 2020 conduisant à un taux de chômage prévisionnel à 11% mi 2021 pour atteindre 8% vers la fin 2022
- Plan de relance 2021-2022 à hauteur de 100 milliards d'€ financé à hauteur de 40 milliards par l'Europe autour de 3 axes : l'écologie, la compétitivité des entreprises et la cohésion sociale. 52% des 100 milliards doivent avoir un effet sur le solde public 2021
- Enveloppe financière supplémentaire de 20 milliards d'€ suite à l'annonce du 2^{ème} confinement
- L'inflation serait moins forte qu'envisagée : +0.5% en 2020 et +0.7% en 2021. (Chute des prix du pétrole)
- Forte hausse des demandes de crédits de trésorerie des entreprises
- Récession attendue à 11.3% du PIB en 2020, avec un rebond de 6% en 2021, tandis que la dette publique s'élèverait à 122.3% du PIB en 2021.
- Dépenses administrations locales : fonctionnement : +1.2% en 2020 et 2021 et investissement -5.8% 2020 (élections + covid-19)

b. Loi de finances pour 2021

⇒ **Objectif principal : Donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance**

⇒ Concours financiers de l'Etat (51.9 milliards d'€ contre 49.1 en 2020)¹ :



▪ Dont notamment :

- Compensation d'exonérations relative à la fiscalité locale : -2 129 M€, réforme de la taxe d'habitation
- DGF : Stable
- FCTVA : + 546 M€
- DCRTP : - 13 M€ (départements + régions)
- Soutien exceptionnel au profit des collectivités du bloc communal confrontées à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire : 430 M€
- Compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFB et de CFE des locaux industriels : 3 290 M€

▪ Dont notamment :

- DETR (1 046M€), DSIL (570 M€) et DPV (150 M€) maintenues au niveau 2020
- Dotation de compensation TH (frais de gestion prévue en LFI 2020) : 293 M€
- Dotations de compensation de la réduction des taxes additionnelles de CFE et de TFB : 17 M€
- Dotations Outre-Mer : 0,3 M€

⇒ **Reconduction de la clause de sauvegarde des recettes fiscales pour les communes et EPCI**

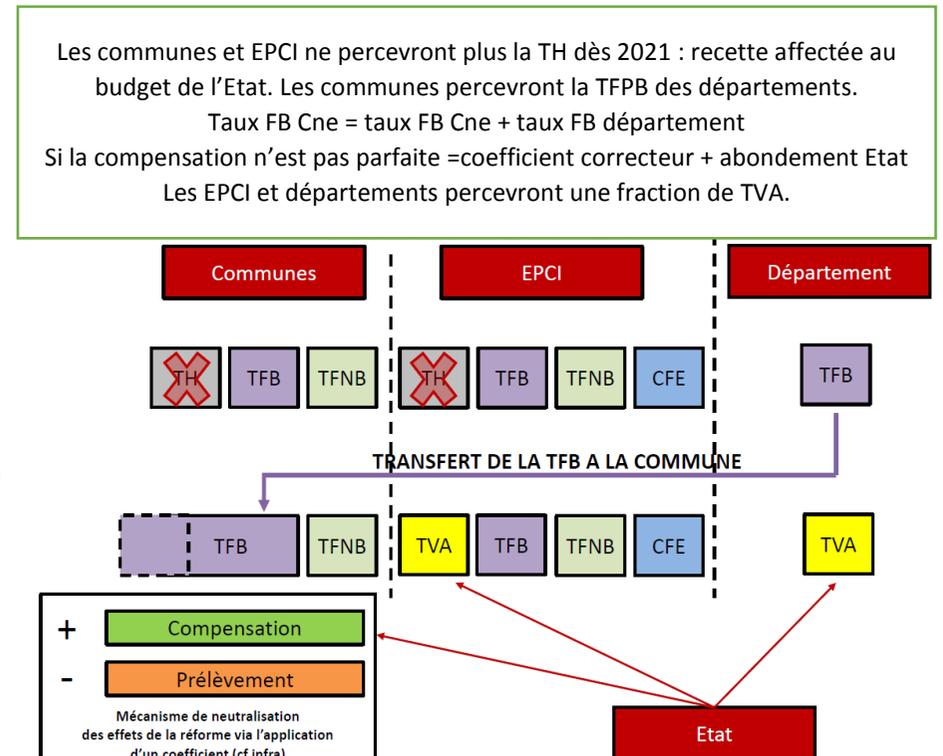
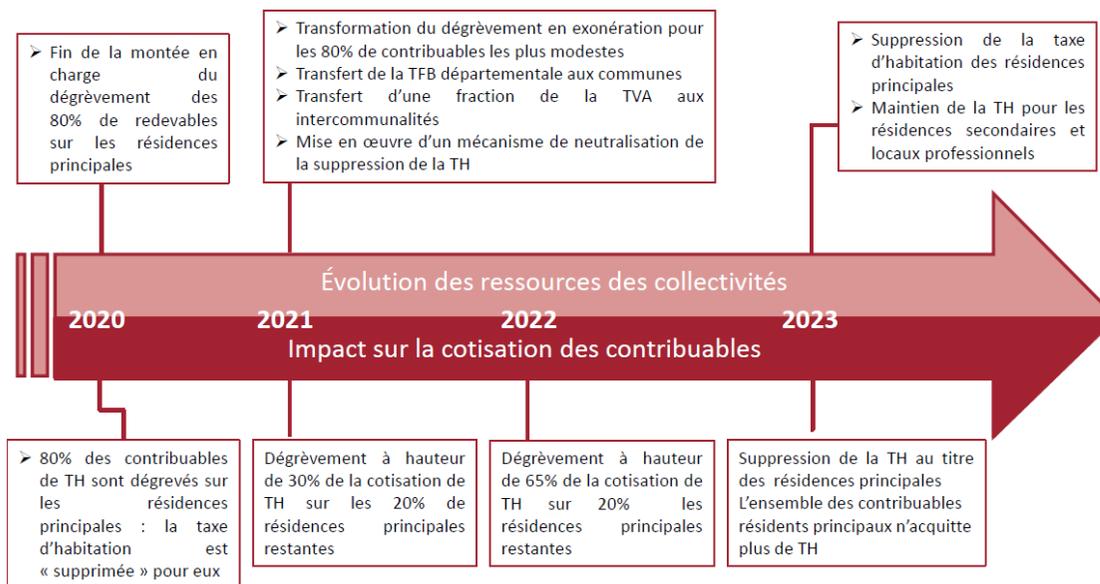
⇒ **Baisse des impôts de production de 10 milliards d'€ grâce à 3 leviers** : baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), baisse du plafonnement de la contribution économique territoriale (CET) à 2% au lieu de 3%, révision des valeurs locatives des établissements industriels

¹ *M = milliards d'€ DGF : 26 milliards d'€

Source : stratorial

- ⇒ Exonération temporaire de contribution économique territoriale (CET) en cas de création ou d'extension d'établissement
- ⇒ Adaptation de la taxe d'aménagement en vue de lutter contre l'artificialisation des sols
- ⇒ Transfert à la DGFIP de la gestion des taxes d'urbanisme
- ⇒ Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) : +9.1% // automatisation en 2021 : éligibilité de la dépense non plus en fonction de sa nature juridique mais de son imputation comptable.
- ⇒ Reconstitution d'un « filet de sécurité » pour les recettes fiscales (excluant les recettes domaniales) du bloc communal. Toutes les communes et tous les EPCI de France devraient ainsi disposer d'une ressource fiscale globale au moins égale à la moyenne de leurs recettes fiscales des trois dernières années.
- ⇒ Rappel : réforme fiscale : l'art 16 de la loi de finances pour 2020 prévoit la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ainsi que les modalités de sa compensation financière pour les collectivités locales. Base, taux et abattements figés à 2019 pour calculer le montant versé par l'Etat au titre du dégrèvement et du produit de TH pour les 20% des ménages restant soumis à TH. Le produit lié aux hausses de TH votées en 2018-19 est uniquement dû par les 20% de ménages restant dès 2020, d'où perte de recettes pour les collectivités.

2020-2023: LA SUPPRESSION PROGRESSIVE DE LA TAXE D'HABITATION POUR L'ENSEMBLE DES RESIDENCES PRINCIPALES



Pour cette année, la taxe d'habitation est compensée par la part de taxe foncière perçue par les départements et par une part de TVA pour les intercommunalités.

c. Contexte local

Contexte communautaire

Le budget de la COR représente en moyenne 83 M € de dépenses réparti en 10 budgets : Principal (44 583 944.11€), Economie (12 581 690.65€), Déchets (7 823 756.09€), Assainissement (6 152 087.05€), Loisirs (2 923 271.33€) Abattoir (527 041.13€), énergies (5 333 535.23€), eau potable (931 500€), tourisme (48 000€), zones (2 988 414.44€). (Sources BP 2020 COR)

EVOLUTION DU FONCTIONNEMENT :

Recettes fiscales et dotations perçues par la COR : Taxe foncière sur propriété bâti (TFB), taxe foncière sur propriété non bâti (TFNB), taxe enlèvement ordures ménagères (TEOM), taxe habitation (TH), cotisation foncière des entreprises (CFE), cotisation sur la valeur ajoutée des entreprise (CVAE), imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER), taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM), fonds de péréquation intercommunale (FPIC), fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)
Ces ressources seront impactées par la réforme de la fiscalité (compensation de la TH par une fraction de TVA) et par la loi de finances pour 2021 (baisse du taux de CVAE, baisse du plafonnement de la CET à 2% au lieu de 3%, révision des valeurs locatives)

Dépenses de fonctionnement : enveloppe allouée aux organismes publics stabilisée et montant des attributions de compensation et dotation de solidarité communautaire stabilisés.

Dépenses de personnel : Au 31/12/2019 : 160 agents sur emplois permanents.

DETTE :

Au 1^{er} janvier 2020 : capital restant dû : 43 510 418.03€ pour 60 emprunts auprès de 10 prêteurs.

Taux moyen : 2.75%

Durée de vie moyenne : 8 ans et 8 mois

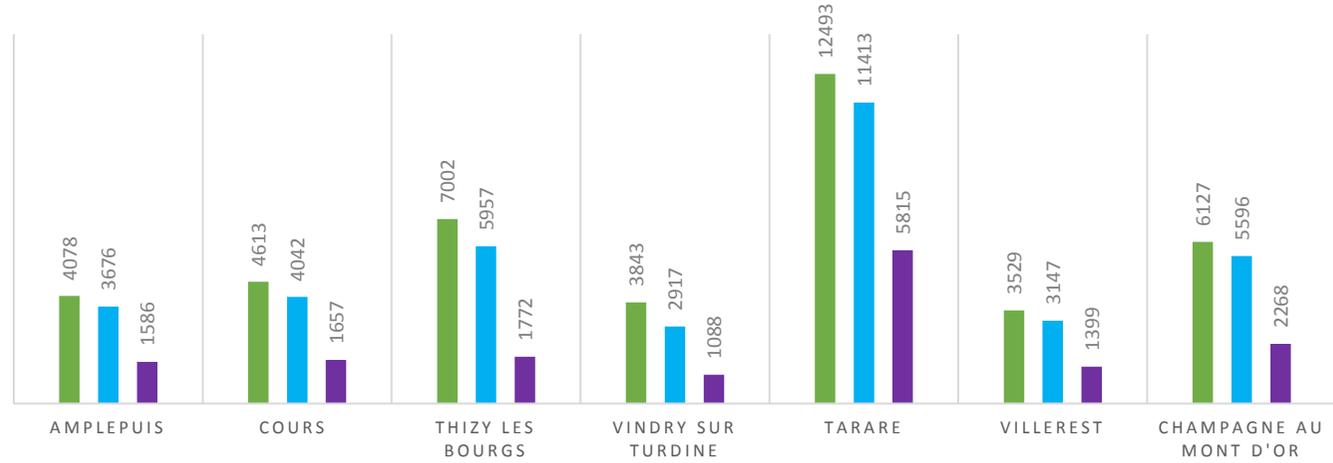
Les emprunts à taux fixe représentent 84% de la dette globale.

MUTUALISATION : Services communs auxquels adhère la commune : assistant de prévention 4 823.71 €, formation 1 326.00 €, ADS 4 641.00 €

A compter du 01/09/2020 : Transfert de la totalité des ADS à la COR

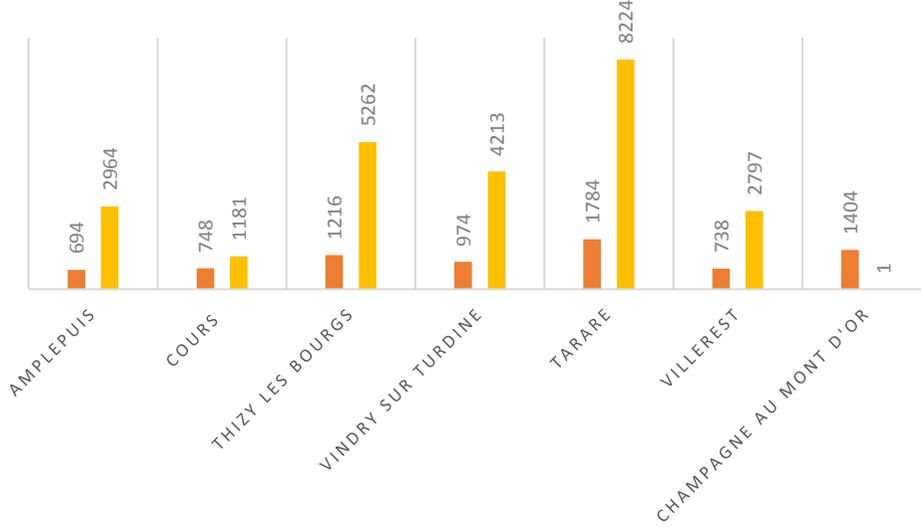
CHIFFRES DES COMMUNES 2019 EN MILLIERS D'€

■ PRODUITS DE FONCTIONNEMENT ■ CHARGES DE FONCTIONNEMENT ■ dont : charges de personnel



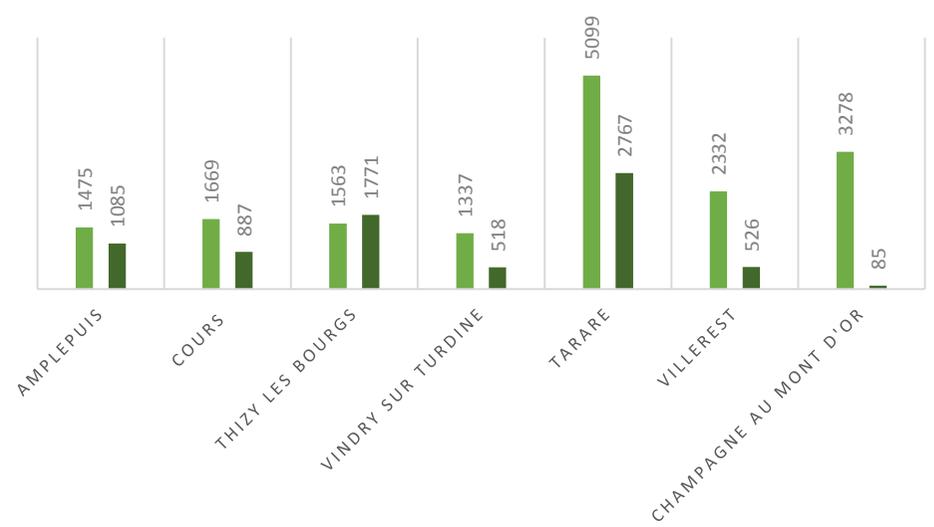
CHIFFRES DES COMMUNES 2019 EN MILLIERS D'€ - CAF ET ENCOURS DE DETTE

■ Capacité d'autofinancement = CAF ■ Encours total de la dette au 31/12/N



CHIFFRES DES COMMUNES 2019 EN MILLIERS D'€ - IMPÔTS LOCAUX ET DGF

■ impôts locaux ■ dotation globale de fonctionnement



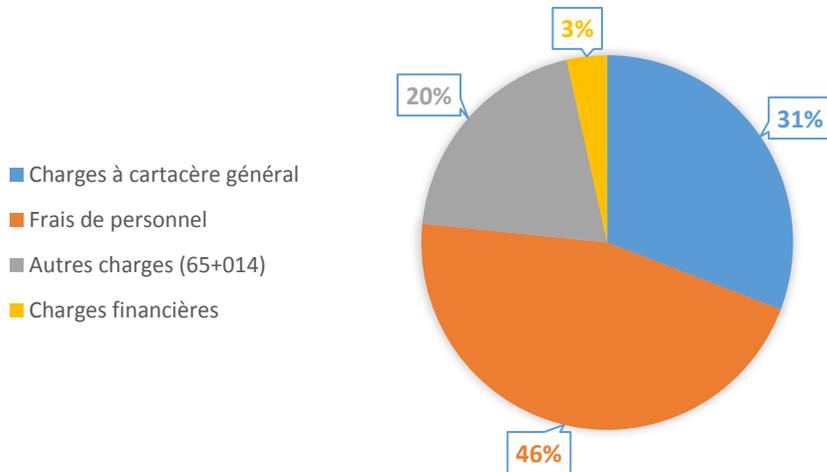
3- Situation et orientations budgétaires de la collectivité

3-1 – Section de fonctionnement

a. Dépenses de fonctionnement

i. Evolution des charges fonctionnement

DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (CA 2019)

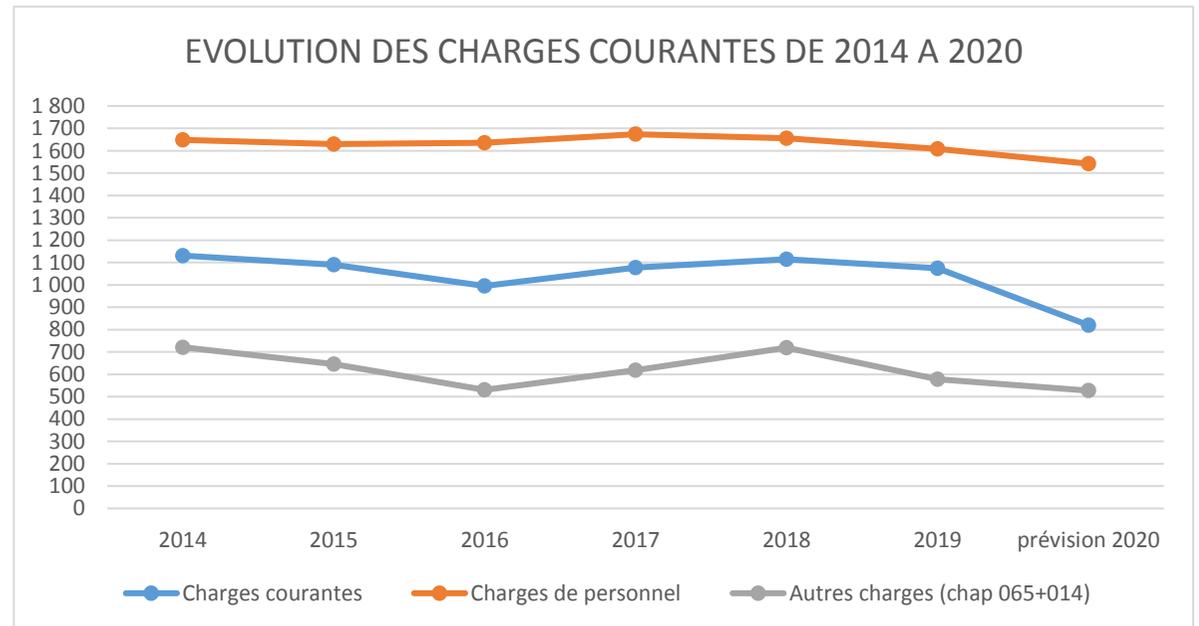


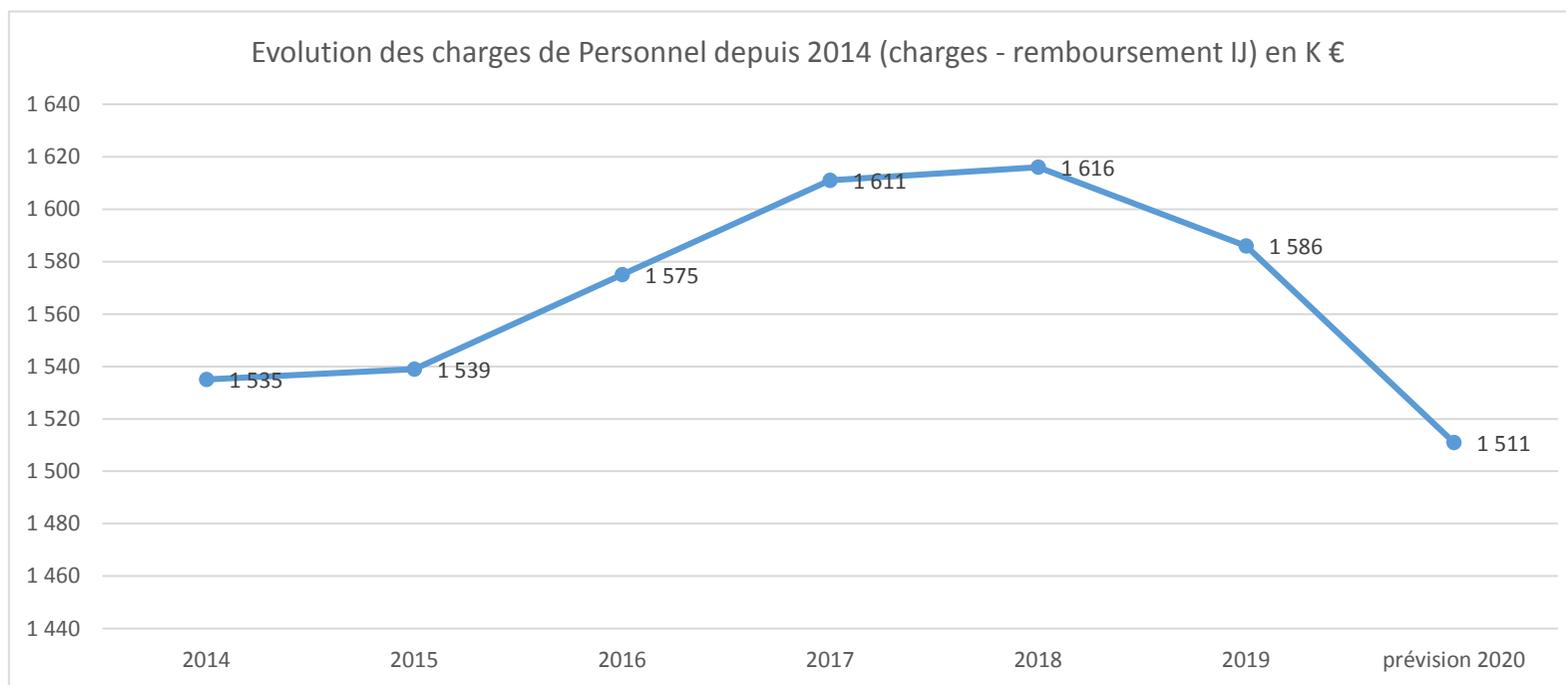
Commentaire :

Faits marquants 2020 : hausse des dépenses de fournitures liée à l'épidémie (40 000€ HT environ) atténuée par une nette baisse des dépenses liées à l'énergie, fluides (fermeture des bâtiments publics).

Prospective 2021 : hausse des dépenses à prévoir du fait de la pérennisation des dépenses de fournitures liées à l'épidémie et un retour attendu « à la normale » du fonctionnement des bâtiments.

L'objectif reste la maîtrise des charges et un maintien du volume de ces dépenses



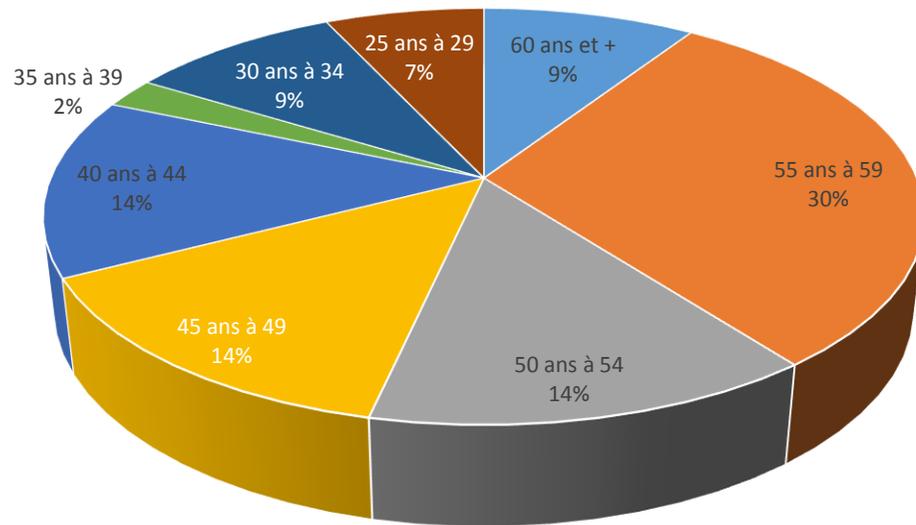


Commentaire :

2014-2020 : effort de maîtrise de l'évolution des charges de personnel

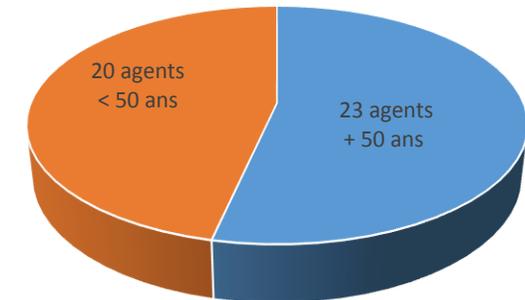
2021 : le budget devra intégrer l'évolution du GVT (glissement vieillesse technicité), la poursuite du PPCR (parcours professionnel carrières et rémunérations), prendre en compte la prime de fin de contrat dans la fonction publique...

L'année 2020 est une année de transition amorçant de nombreux départs en retraite à venir. Des recrutements sont à prévoir pour 2021.



■ 60 ans et + ■ 55 ans à 59 ■ 50 ans à 54 ■ 45 ans à 49 ■ 40 ans à 44 ■ 35 ans à 39 ■ 30 ans à 34 ■ 25 ans à 29

plus de 50% des agents ont + 50 ans au 31/12/2021

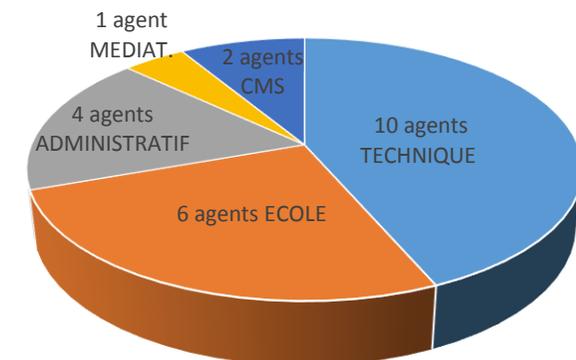


■ 50 et + ■ < 50

Commentaire :

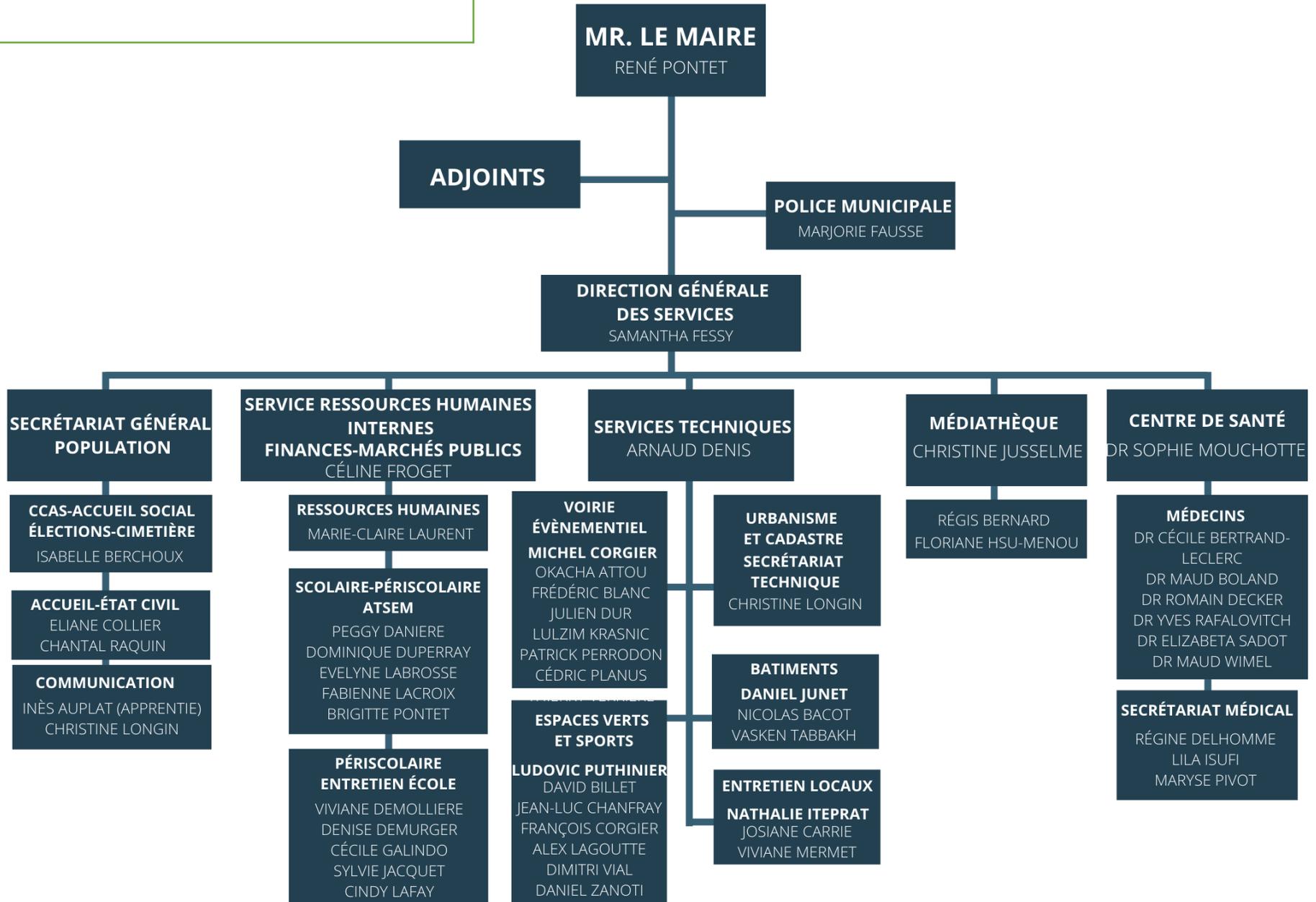
Perspective départs en retraite 2020-2026 : 17 agents, soit 39% des effectifs.

Répartition par service des agents de 50 ans et +

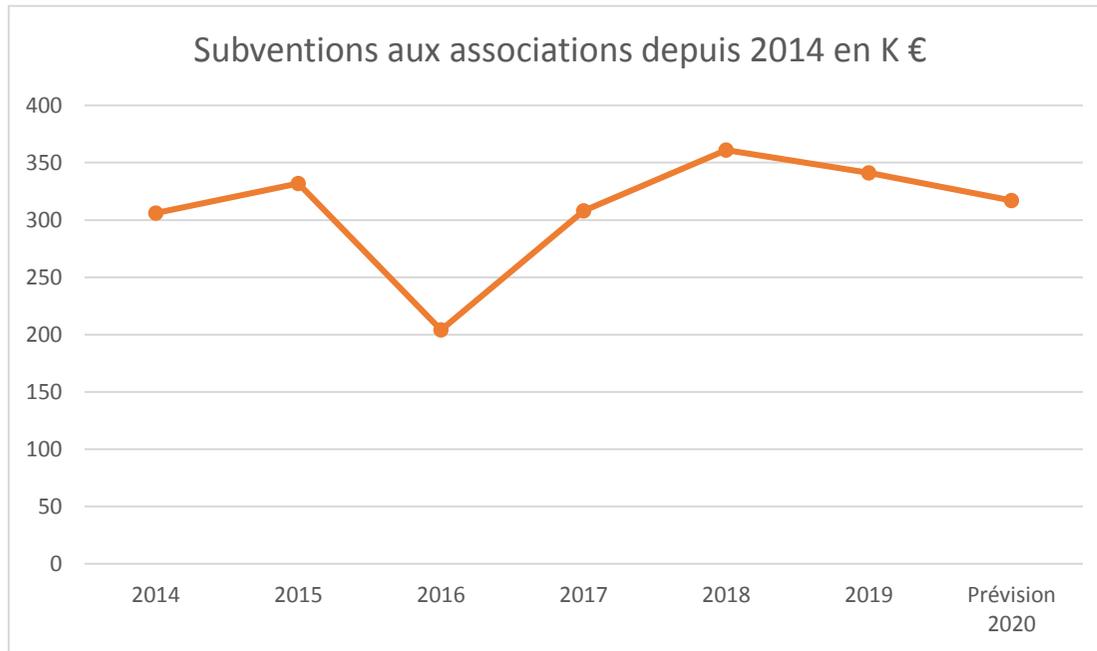


■ TECHNIQUE ■ ECOLE ■ ADMIN ■ MEDIA ■ CMS

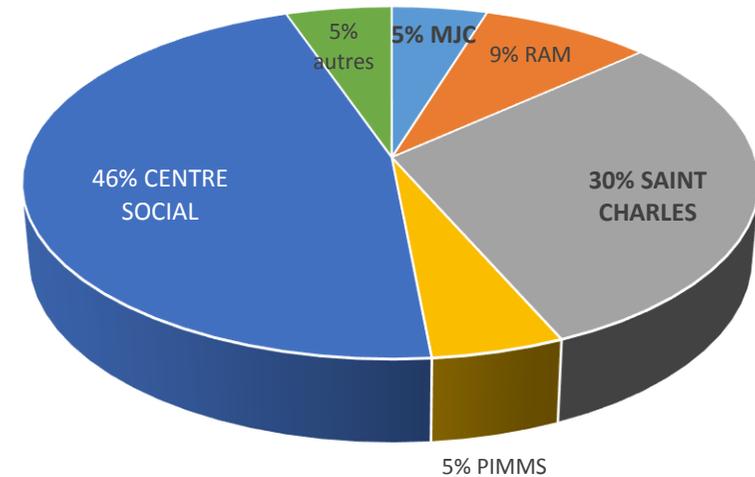
Organigramme des services communaux



iii. Autres dépenses de fonctionnement



Subventions aux associations et forfait St Charles - 2020



Commentaires:

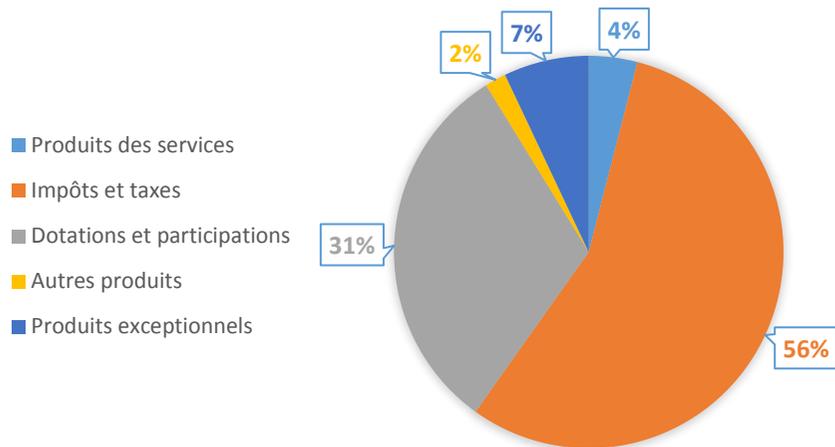
L'octroi de subventions aux associations se fera à enveloppe budgétaire constante mais le montant global n'en reste pas moins à un niveau élevé.

L'impact financier de l'épidémie sera à prendre en compte.

Le soutien aux associations locales (hors subventions) sera pour sa part poursuivi à travers l'aide logistique apportée par la commune sous forme de mise à disposition gracieuse de salles communales, de matériels divers et de prestations du personnel municipal. Face aux contraintes très fortes qui s'imposent à Amplepuis comme à toutes les autres collectivités, la ville continuera à jouer son rôle d'acteur majeur du monde associatif.

b. Recettes de fonctionnement
 i. Evolution des produits de fonctionnement

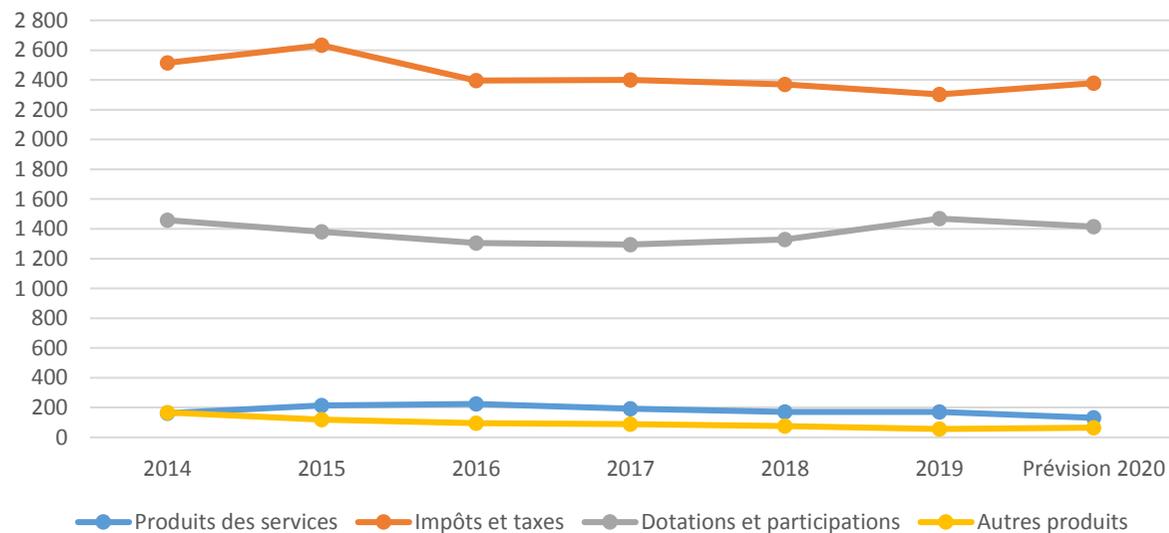
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (CA 2019)



Recettes de fonctionnement :
 Fiscalité locale (taxes foncières et habitation, taxe additionnelle sur droits de mutation, taxe d'aménagement, attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire)
 + Dotations et participations
 + produits exceptionnels
 + produits des services

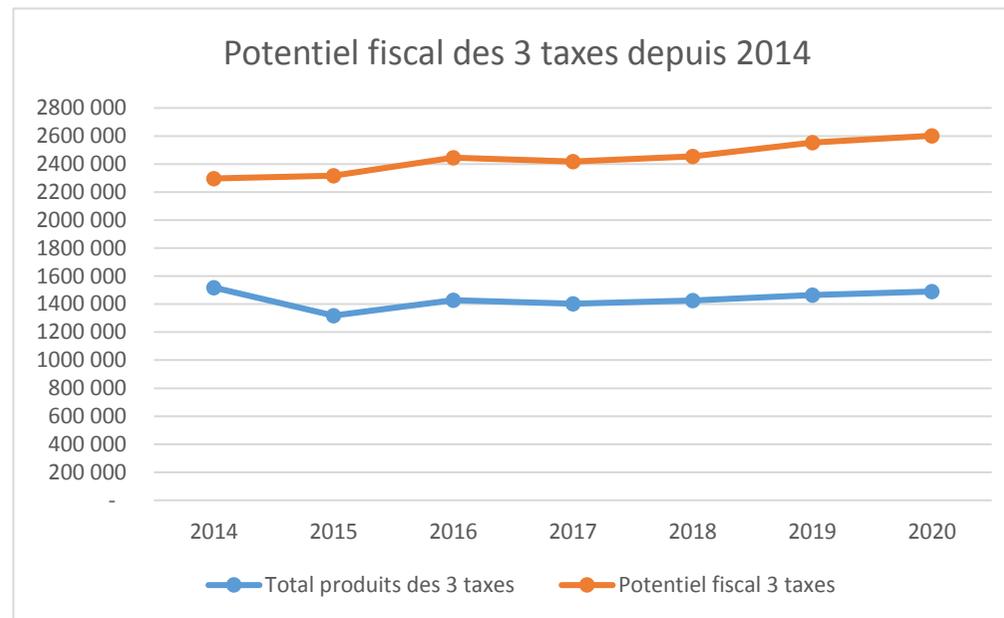
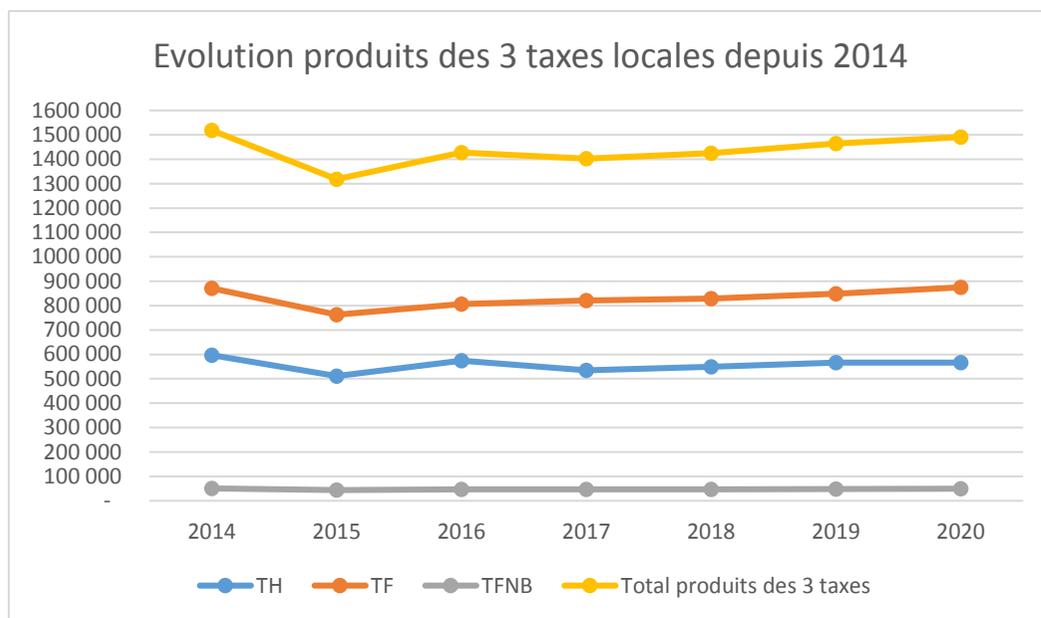
Commentaire : 2014-2018 : Amplepuis connaît des ressources freinées par la baisse des concours de l'Etat.
 2020 : légère perte de recettes durant le 1^{er} confinement : cantine, marché hebdomadaire

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2014 A 2020



	TH-TF	ATTRIBUTION COMPENSATION	ATTRIBUTION SOLIDARITE	PEREQUATION	TAXE MUTATION
2019	1 468 599.00 €	400 006.69 €	207 829.00 €	74 759.00 €	121 349.40 €
2020	1 503 667.00 €	400 006.69 €	207 829.00 €	75 264.00 €	164 653.61 €

ii. Evolution de la fiscalité



EFFORT FISCAL 2020 = 1.1157

Principe : l'effort fiscal élevé (> 1) se traduit par un niveau d'impôt plus important.

Exception : les impôts locaux se calculent en appliquant des taux d'imposition votés par les collectivités à une base cadastrale correspondant à la valeur locative théorique des logements. Or ces bases cadastrales, calculées à partir d'une photographie du marché locatif de 1970, n'ont jamais été réactualisées depuis. Elles sont aujourd'hui largement sous-évaluées sur certains marchés locatifs locaux. Sur ces marchés, des taux d'imposition élevés (effort fiscal) n'entraînent pas forcément une facture élevée pour le contribuable. Un travail sur les bases des impôts est à réaliser.

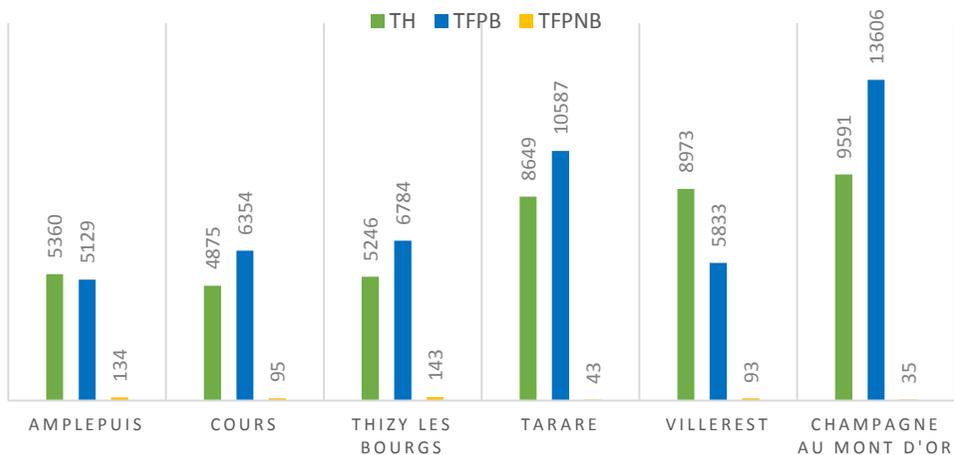
Depuis 2015 (hausse de 5%), les taux sont stables :

- Taxe habitation : 10.43%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16.66%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.43%

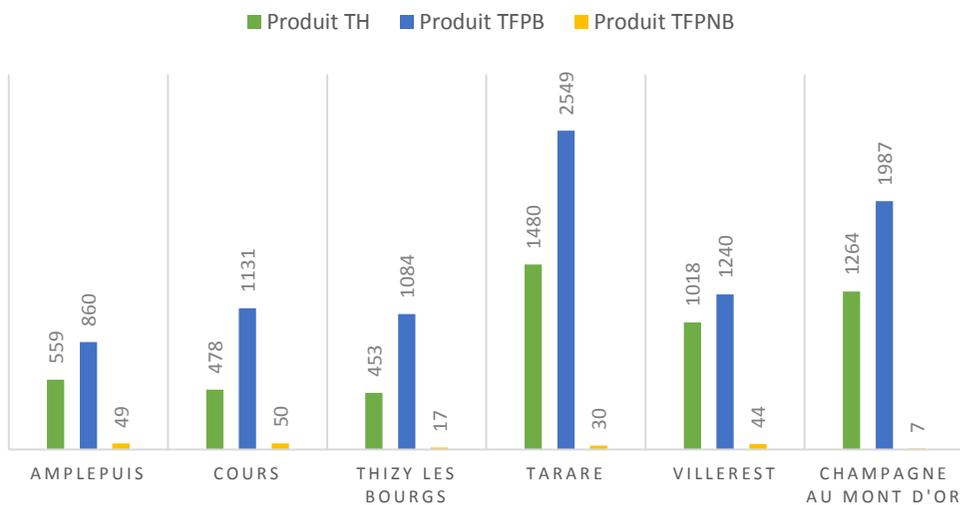
Pour 2021, il sera proposé au Conseil municipal de ne pas modifier les taux de fiscalité directe locale, la réforme de la taxe d'habitation étant en cours.

La progression du produit sera mécanique avec la variation physique des bases. (Revalorisation en fonction de l'inflation constatée au mois de novembre)

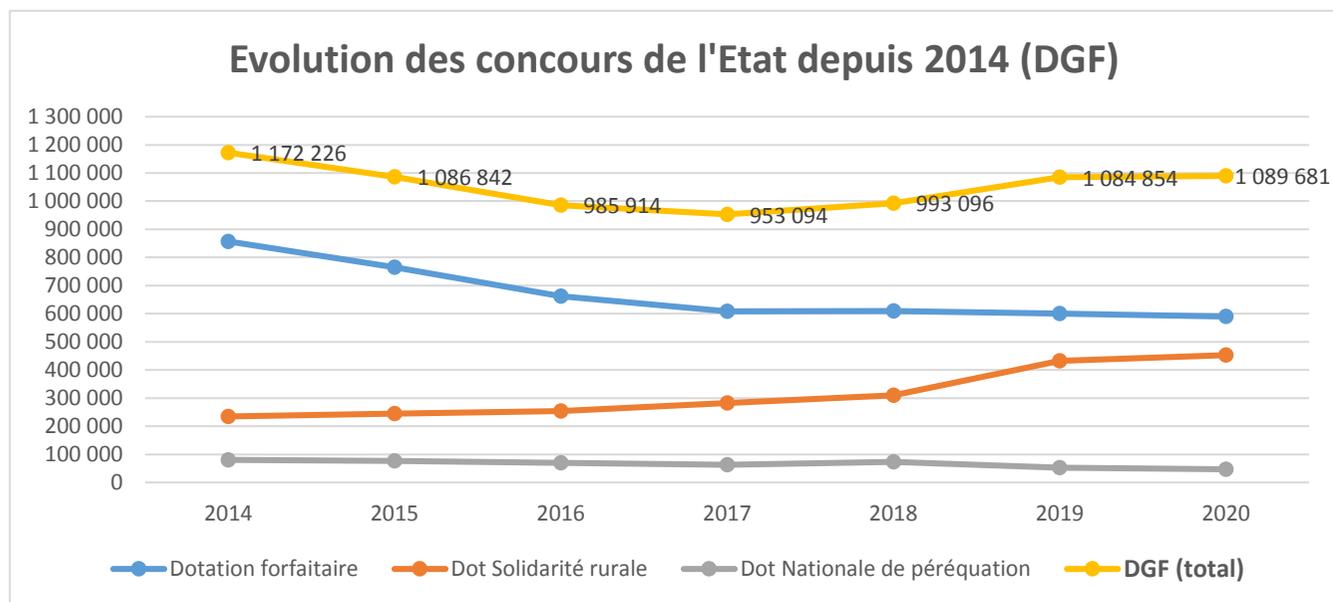
FISCALITÉ DES COMMUNES 2019 EN MILLIERS D'€ BASES DES IMPÔTS LOCAUX



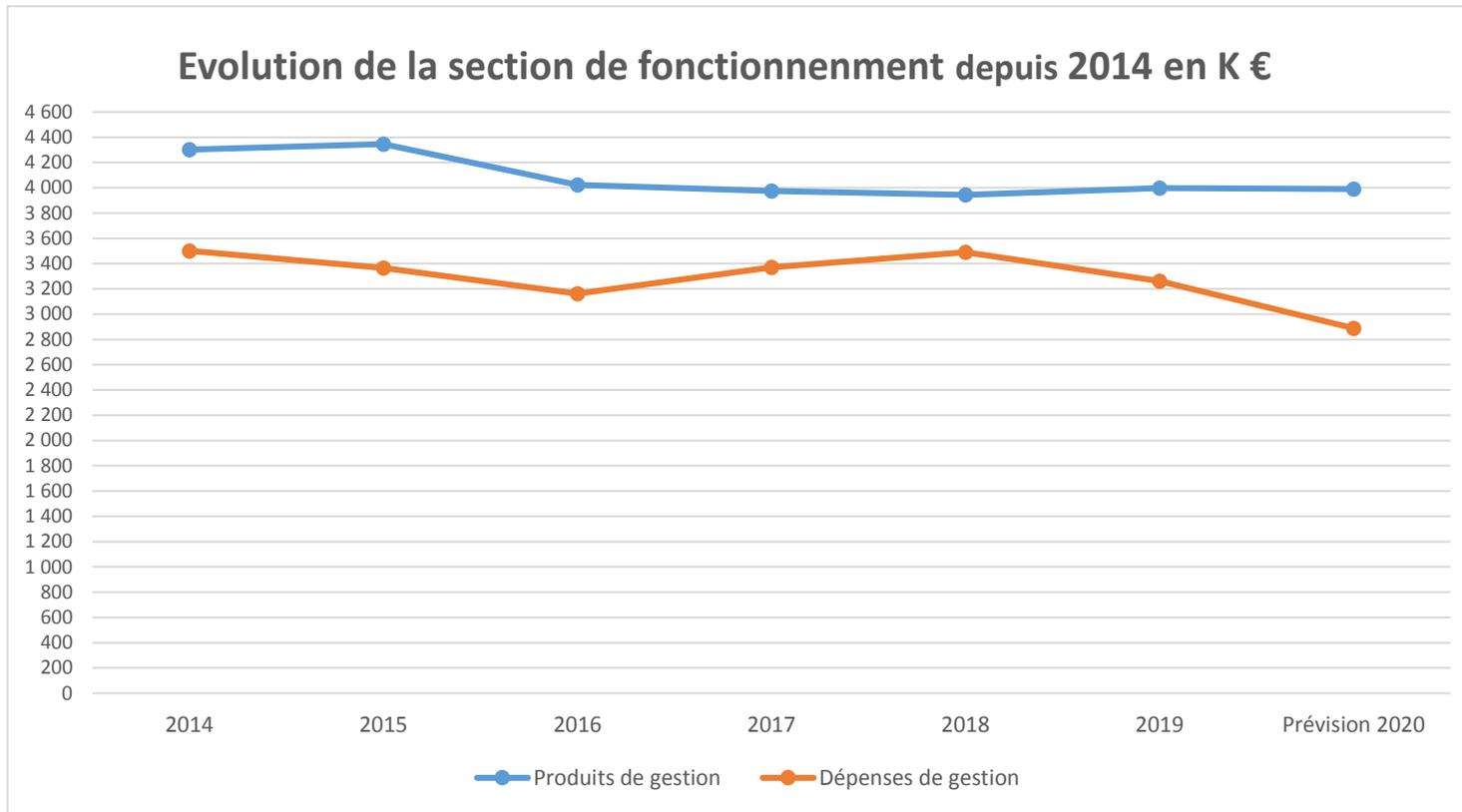
FISCALITÉ DES COMMUNES 2019 EN MILLIERS D'€



iii. Concours de l'Etat

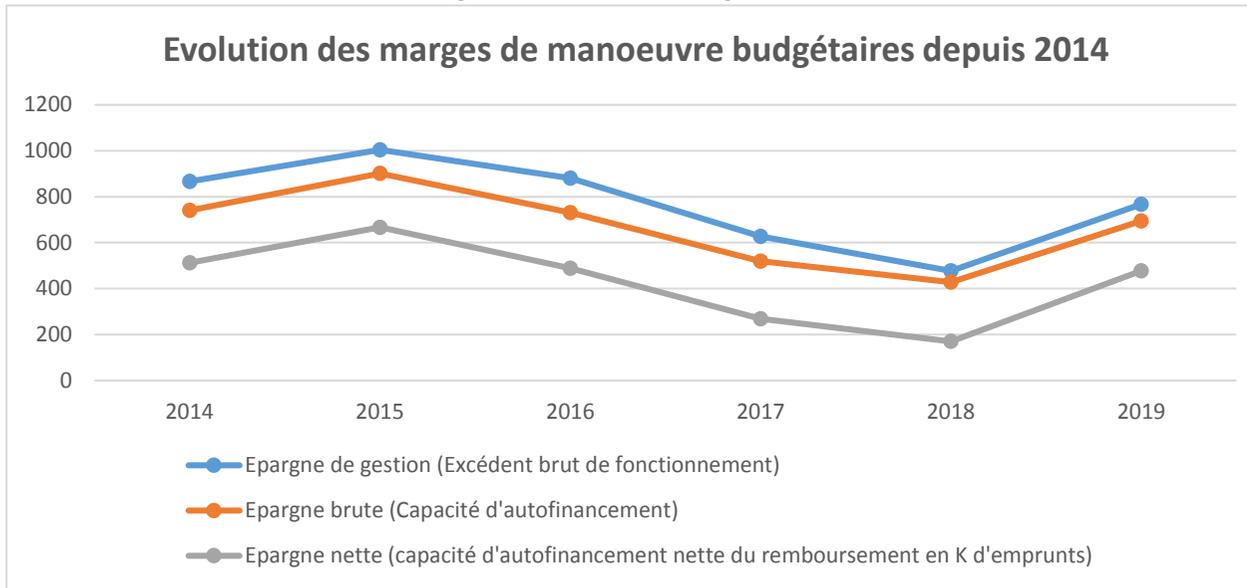


Evolution de la section de fonctionnement

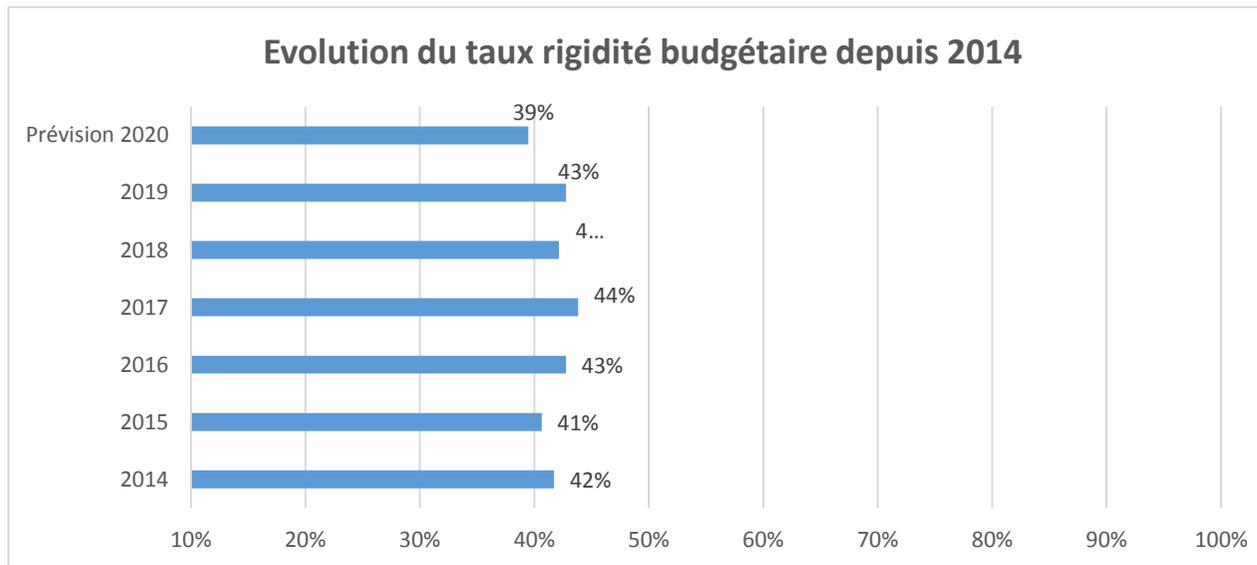


c. L'évolution des indicateurs et ratios financiers

i. Evolution des marges de manœuvre budgétaire 2014 à 2019



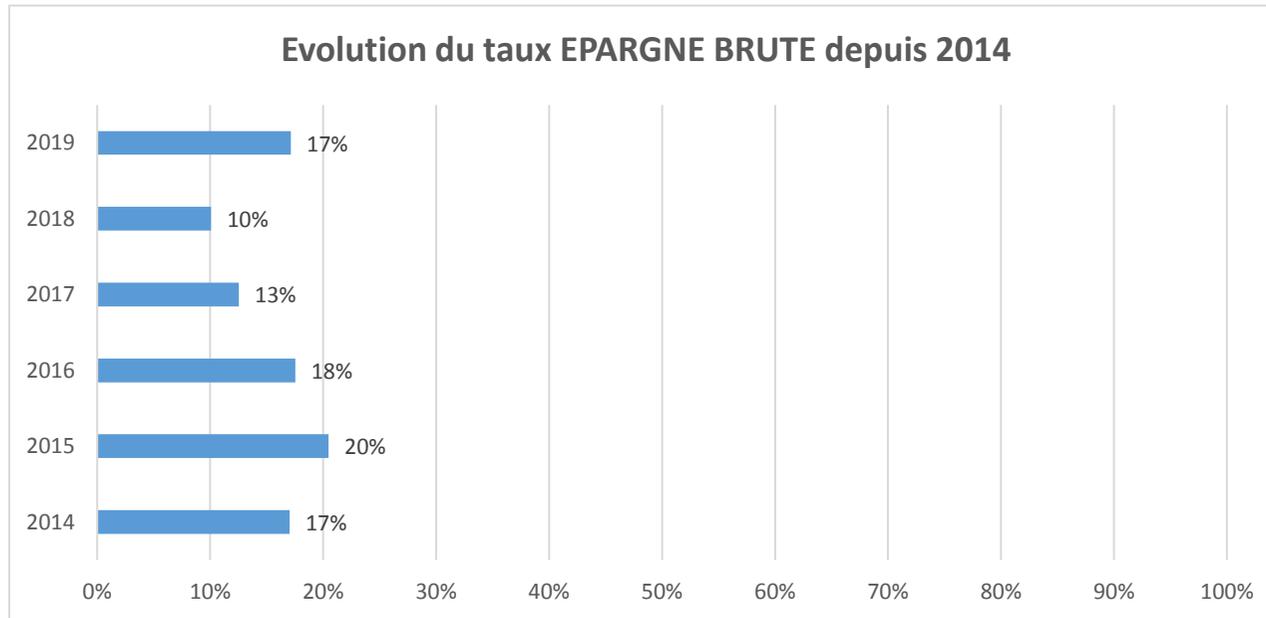
ii. Evolution du taux de rigidité du budget



Le taux de rigidité du budget sert à évaluer le poids de la charge d'emprunt et des dépenses de personnel sur les recettes de fonctionnement

2021 : le taux va augmenter suite à l'emprunt de 700 000€ contracté en 2020.

iii. Evolution du taux d'épargne brute



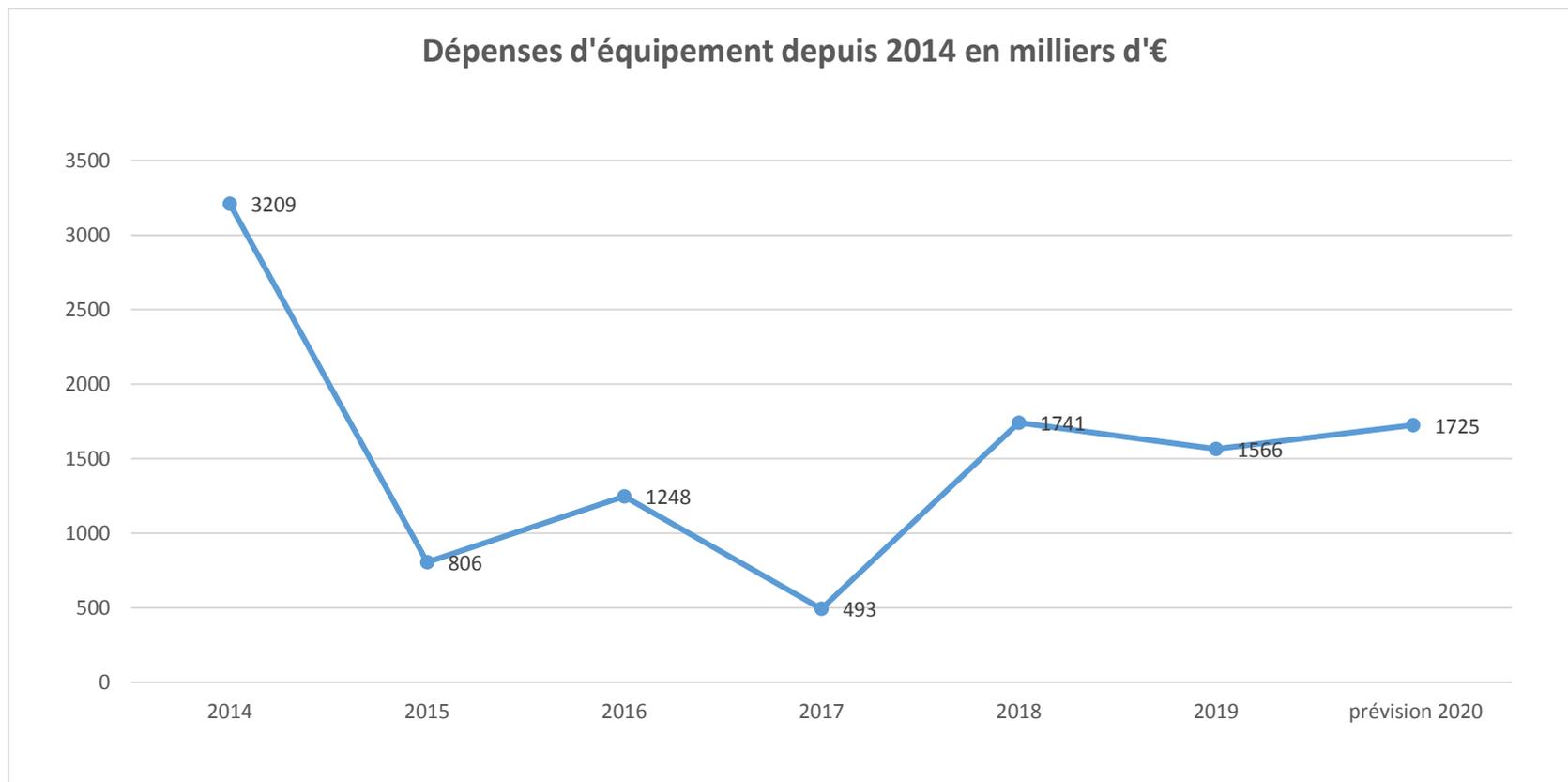
Le taux d'épargne brute : sert à analyser le niveau d'épargne brute par rapport aux recettes réelles de fonctionnement

Objectifs d'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement :

- ⇒ **Conserver une épargne nette suffisante et une capacité d'investissement maximale de la commune en :**
- Poursuivant la recherche d'économies de fonctionnement en optimisant les achats (mutualisation, groupement de commandes...)
 - Contenant l'évolution des frais de personnel (non remplacement systématique des départs d'agents, réorganisation des services, recours à l'externalisation, mutualisation...)

3-2 – évolution section d'Investissement

A. Récapitulatif des dépenses d'équipement 2014 à 2020



B. Plan pluriannuel d'investissement

Depuis 2015, un plan pluriannuel d'investissement est mis au vote du Conseil municipal.

Il s'agit d'un document de référence évolutif permettant de chiffrer le coût des investissements communaux sur plusieurs années.

PPI AMPLEPUIS 2021-2024								
	HT	TTC	2020	2021	2022	2023	2024	
Aménagement du parc de l'industrie	1 748 464,21 €	2 098 157,05 €	1 237 920,10 €	860 236,95 €	- €	- €	- €	
Salle de gymnastique	2 433 868,33 €	2 920 642,00 €	9 062,40 €	370 000,00 €	2 000 000,00 €	541 579,60 €	- €	
Revitalisation centre bourgs	833 333,33 €	1 000 000,00 €	11 996,40 €	408 003,60 €	200 000,00 €	200 000,00 €	180 000,00 €	
réaménagement du site du musée et abords	833 333,33 €	1 000 000,00 €		25 000,00 €	50 000,00 €	600 000,00 €	325 000,00 €	
Hôpital	500 000,00 €	600 000,00 €			200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	
Bâtiments communaux	283 333,33 €	340 000,00 €		100 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	
revêtement sol sportif	83 333,33 €	100 000,00 €			100 000,00 €			
Clos du Crêt	374 005,70 €	448 806,84 €	48 806,84 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	
OPAH-RU	203 750,00 €	203 750,00 €		50 937,50 €	50 937,50 €	50 937,50 €	50 937,50 €	
Piste athlétisme	140 707,72 €	168 849,26 €		168 849,26 €				
Voirie communale	250 000,00 €	300 000,00 €		150 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	
Réfection de la toiture du CTM	123 233,33 €	147 880,00 €		147 880,00 €	- €	- €		
Rénovation de l'orgue communal	116 350,00 €	139 620,00 €		139 620,00 €	- €	- €		
vidéosurveillance	125 000,00 €	150 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	
réhabilitation tour Bourbon	132 865,22 €	159 438,26 €	34 188,00 €	125 250,26 €				
Equipement des services	66 666,67 €	80 000,00 €		20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	
Urbanisme PLU	60 000,00 €	72 000,00 €		50 000,00 €	10 000,00 €	12 000,00 €	- €	
Accessibilité ERP	33 333,33 €	40 000,00 €		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	
Etude jonction A 89	25 000,00 €	30 000,00 €			30 000,00 €			
Acquisition immobilières	800 000,00 €	800 000,00 €		200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	
TOTAL DEPENSES	9 166 577,84 €	10 799 143,41 €	1 341 973,74 €	2 975 777,57 €	3 150 937,50 €	2 089 517,10 €	1 240 937,50 €	
subventions	Etat	1 634 641,99 €	1 634 641,99 €	195 610,37 €	579 030,76 €	360 000,00 €	400 000,00 €	100 000,86 €
	Région	791 035,00 €	791 035,00 €	40 923,38 €	350 111,62 €	200 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
	Département	700 000,00 €	700 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
	COR	213 232,28 €	213 232,28 €	- €	63 232,28 €	50 000,00 €	100 000,00 €	- €
	autres organismes	196 477,00 €	196 477,00 €	- €	100 000,00 €	50 000,00 €	46 477,00 €	- €
Cessions immobilières	509 900,00 €	509 900,00 €	189 000,00 €	220 900,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	- €	
FCTVA	0	1 503 491,13 €	245 496,33 €	273 000,00 €	375 821,00 €	235 000,00 €	374 173,80 €	
emprunt	3 420 000,00 €	3 420 000,00 €	470 943,66 €	668 904,76 €	1 420 151,58 €	560 000,00 €	300 000,00 €	
autofinancement	1 830 366,00 €	1 830 366,00 €	- €	520 598,15 €	544 964,92 €	498 040,10 €	266 762,83 €	
TOTAL RECETTES	9 295 652,28 €	10 799 143,41 €	1 341 973,74 €	2 975 777,57 €	3 150 937,50 €	2 089 517,10 €	1 240 937,50 €	

Objectifs : Poursuivre la démarche d'investissement en :

- Poursuivant la recherche de subventions extérieures,
- Equilibrant le budget par des emprunts nouveaux, tout en conservant une capacité de désendettement satisfaisante,
- Optimisant les cessions d'immobilisations avec une intégration budgétaire prudentielle.

Dans un contexte budgétaire contraint, l'orientation générale du projet de budget 2021 vise à préserver la capacité d'autofinancement, afin de financer la poursuite de l'investissement en priorité par l'épargne afin de ne pas accroître inconsidérément l'encours de la dette.

Programme petites villes de demain



La commune d'Amplepuis a été sélectionnée aux côtés des communes de Cours et Thizy les Bourgs et, en partenariat avec la Communauté de l'Ouest Rhodanien, parmi les 1000 binômes communes – intercommunalité retenus au sein du programme national Petites Villes de demain.

Ce programme d'appui piloté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires vise à soutenir la relance dans les villes de moins de 20.000 habitants, en axant sur les thèmes de l'écologie, la compétitivité et la cohésion.

L'accession à ce dispositif permettra d'accentuer leurs efforts grâce à cette sélection, par une politique portée sur la rénovation de l'habitat, le commerce de proximité, le cadre de vie ou encore l'offre de mobilité

C. Programmation des investissements 2021

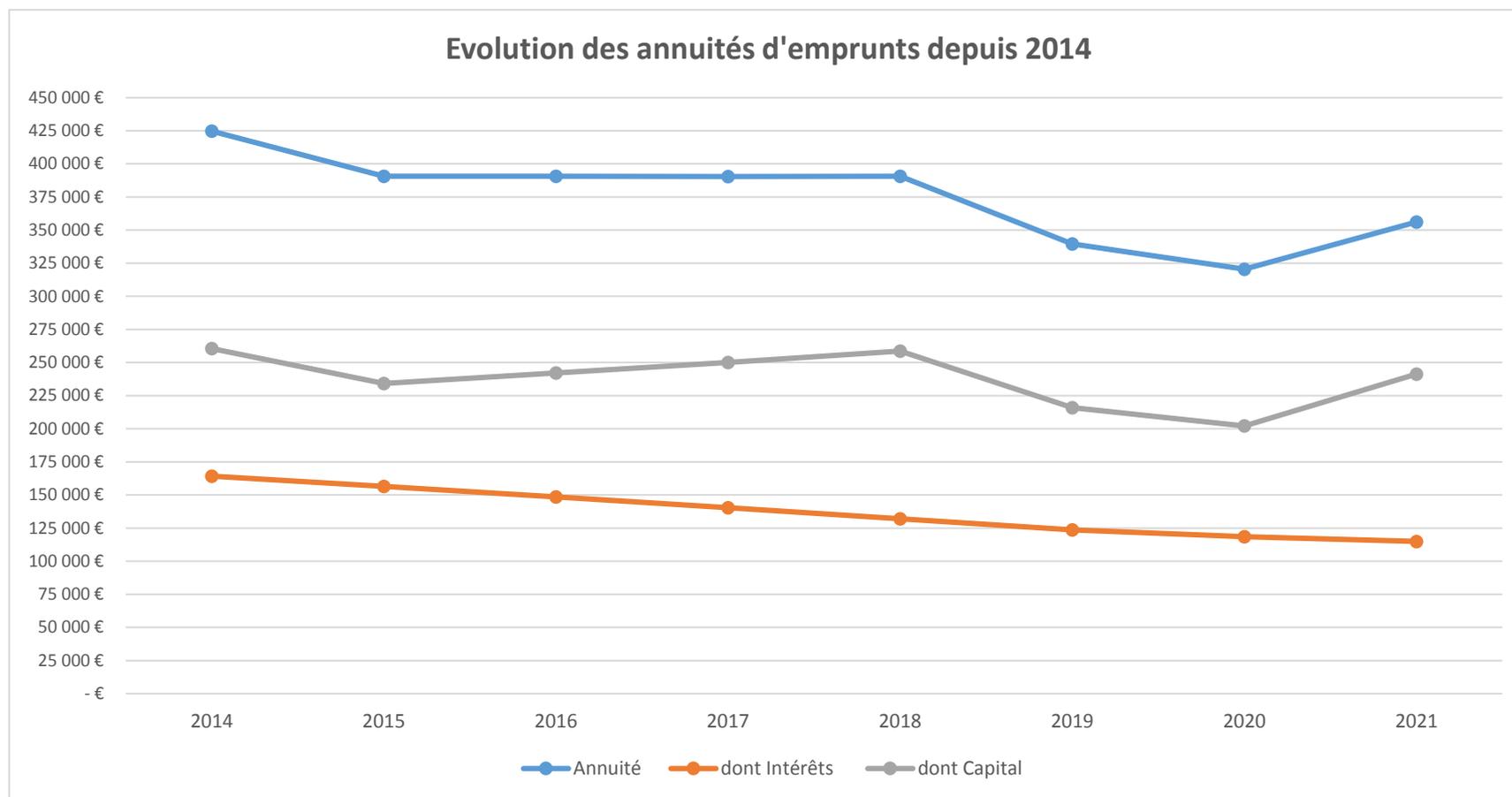
Pour 2021, sont envisagés les investissements ci-après :

INTITULE	RESTES A REALISER au 31/12/2020 DEPENSES	2021 autorisation à engager	BP 2021 nouvelles inscriptions budgétaires
CAPITAL DES EMPRUNTS			241 257,63 €
FONDS DE CONCOURS	1 496,40 €		
SOUTIEN AUX COMMERCES	12 500,00 €		
NUMERISATION ETAT CIVIL			5 000,00 €
COMPLEXE CULTUREL ET SPORTIF - REHABILITATION TOUR BOURBON	110 250,26 €		15 000,00 €
PISTE ATHLETISME	168 849,26 €		
BATIMENTS COMMUNAUX provision		50 000,00 €	80 000,00 €
ACCESSIBILITE ERP			10 000,00 €
TOITURES CTM	127 880,00 €		20 000,00 €
CHAUFFERIE MAIRIE		10 000,00 €	10 000,00 €
CHAUFFERIE MEDIATHEQUE		10 000,00 €	10 000,00 €
SALLE PIERREFEU PEINTURE FACADE			15 000,00 €
RETEMENT SOL SPORTIF			100 000,00 €
DIAGNOSTIC BATIMENTS PUBLICS			50 000,00 €
RESEAUX - RACCORDEMENT LES NIOULES	40 449,40 €		5 000,00 €
MAINTENANCE BORNES INCENDIE		1 000,00 €	5 000,00 €
CIMETIERE			5000, 00 €
MEDIATHEQUE COLLECTIONS	350,56 €	5 000,00 €	16 000,00 €
MEDIATHEQUE MOBILIER	636,54 €		1 000,00 €
CLOS DU CRET	13 440,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €
MAIRIE MATERIEL & MOBILIER	10 085,60 €		1 000,00 €
ACHAT DEFIBRILLATEURS		5 000,00 €	8 000,00 €
MATERIEL ECOLES		2 000,00 €	5 000,00 €
SIGNALETIQUE ADRESSAGE	10 000,00 €		10 000,00 €
MATERIEL VOIRIE		1 000,00 €	1 000,00 €

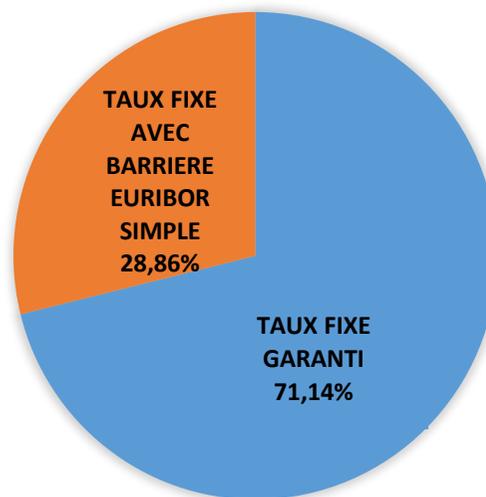
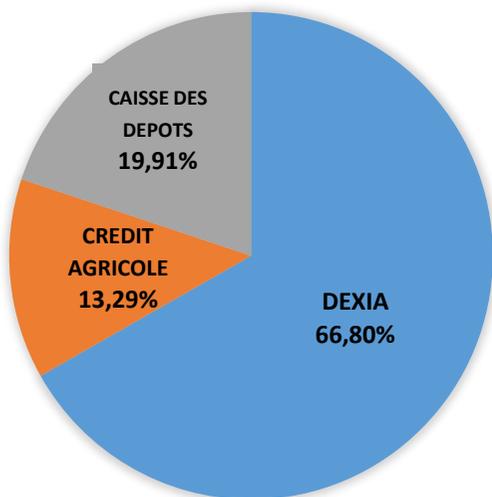
MOBILIER URBAIN		1 000,00 €	5 000,00 €
GUIRLANDES LUMINEUSES		2 000,00 €	4 000,00 €
MATERIEL SPORTIF	1 503,45 €		2 000,00 €
SITE ROBIN MARIETTON	837 236,16 €	30 000,00 €	30 000,00 €
PLU	21 000,00 €	29 000,00 €	29 000,00 €
MATERIEL TECHNIQUE	1 548,00 €	1 000,00 €	5 000,00 €
ACHAT TONDEUSE			8 000,00 €
ACHAT AUTOLAVEUSE PIERREFEU			10 000,00 €
PISTE BMX		5 000,00 €	5 000,00 €
ARCHIVES - REFECTION REGISTRES ETAT CIVIL	900,00 €		1 000,00 €
SALLE DES SPORTS	264 822,60 €		85 177,40 €
RESEAUX ASSAINISSEMENT GYMNASSE			20 000,00 €
MAISON MEDICALE	1 729,92 €	1 000,00 €	3 000,00 €
POSTE	902,16 €		
ACQUISITIONS IMMOBILIERES			200 000,00 €
VOIRIE COMMUNALE	96 059,20 €	10 000,00 €	50 000,00 €
FOYER PERSONNES AGEES			2 000,00 €
VIDEO SURVEILLANCE	28 736,80 €	10 000,00 €	21 263,20 €
REVITALISATION CENTRE VILLE	408 003,60 €		
OPAH-RU (dossiers ANAH)		5 000,00 €	30 200,00 €
OPAH-RU (dossiers non ANAH)		5 000,00 €	20 737,50 €
REFECTION ORGUE COMMUNAL			139 620,00 €
REAMENAGEMENT DU MUSEE - SITE ET ABORDS			25 000,00 €
VEHICULE SERVICES TECHNIQUES			5 000,00 €
TOTAL :	2 158 379,91 €	233 000,00 €	1 414 255,73 €

4- Dette

a. Evolution des annuités d'emprunts de 2014 à 2021



b. Evolution de l'encours de la dette depuis 2014



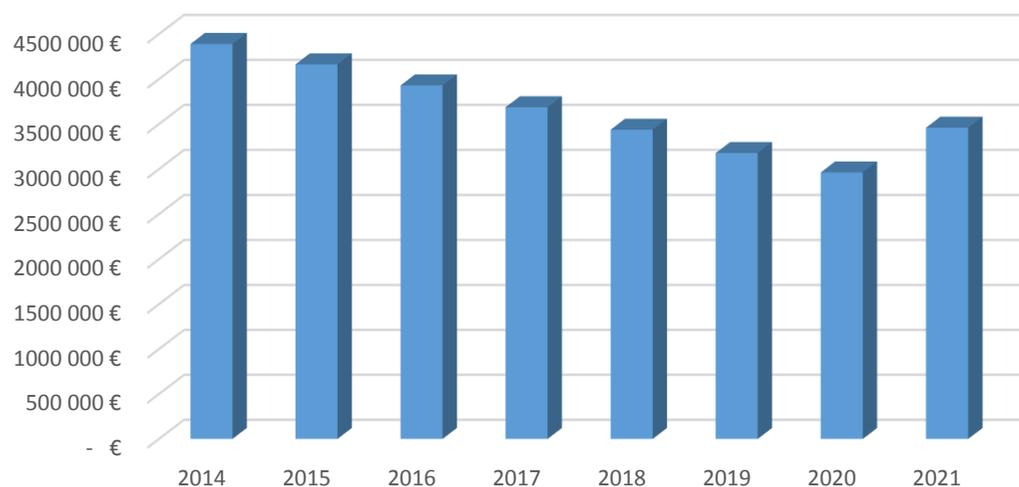
Au 1er janvier 2021, l'encours global de la dette s'élève à 3 460 495.17 € dont :

Par type de taux :
 TAUX FIXE GARANTI : 2 461 755.44 €
 TAUX FIXE AVEC BARRIERE EURIBOR SIMPLE : 998 739.73 €

Par Etablissement bancaire :
 DEXIA : 2 311 612.18 €
 CREDIT AGRICOLE : 459 976.11 €
 CAISSE DES DEPOTS : 688 906.88 €

Prêteur	Date contrat	Montant initial	Type de taux	1ère échéance	Dernière échéance	Objet de l'emprunt	Dette en Capital au 01/01/2021	Echéance 2021	
DEXIA	29/09/2010	600 000.00 €	F	01/03/2011	01/12/2025	PISCINE	200 000.00 €	45 213.27 €	
DEXIA	29/09/2010	259 344.00 €	F	01/04/2011	01/01/2026	CHAUFFERIE BOIS & PISCINE	101 703.19 €	20 698.28 €	
CRCA	18/06/2013	900 000.00 €	F	31/07/2013	31/07/2027	PPE	459 976.11 €	74 890.03 €	
DEXIA	27/04/2005	815 340.00 €	F EURIBOR	01/05/2006	01/05/2035	TRAVAUX D' INVESTISSEMENT	550 526.94 €	47 281.45 €	
CDC	20/05/2020	700 000.00 €	F	20/11/2020	20/08/2035	REHABILITATION FRICHE ROBIN MARIETTON	688 906.88 €	49 120.40 €	
DEXIA	21/06/2006	625 000.00 €	F EURIBOR	01/05/2009	01/05/2038	COUCY - MEDIATHEQUE - MARELLE - CINTEX - MAISON DE LA MUSIQUE	448 212.79 €	35 108.85 €	
DEXIA	30/06/2006	625 000.00 €	F	01/01/2009	01/01/2038		468 515.77 €	39 227.74 €	
DEXIA	24/11/2007	725 000.00 €	F	01/04/2010	01/01/2039		542 653.49 €	44 646.07 €	
							5 249 684.00 €	3 460 495.17 €	356 186.09 €

Evolution de l'encours de la dette au 1er janvier de chaque année

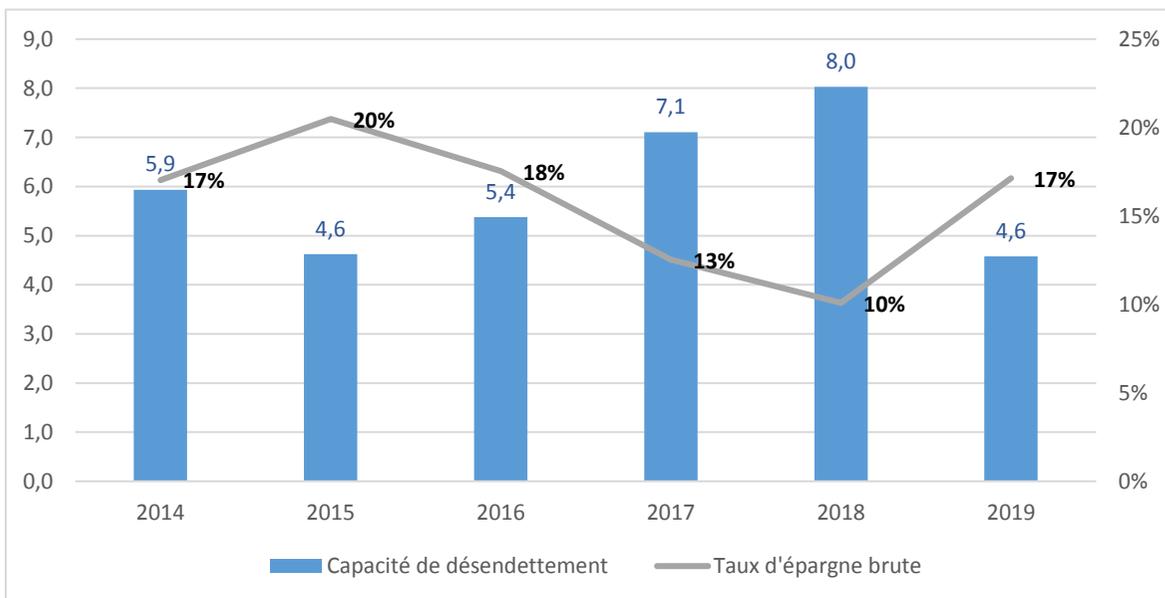


Commentaire :

L'encours de la dette est en baisse depuis 2014, pour atteindre son niveau le plus bas en 2020. Le dernier emprunt datant de 2013 pour financer la construction du Pôle Petite Enfance (900 000 €). Entre 2014 et 2020 la baisse de l'encours représente 1 427 784 €.

L'augmentation de l'encours de la dette constaté en 2021 correspond au nouvel emprunt de 700 000 € contracté fin 2020 pour le financement de l'aménagement du site Robin Marietton. Celui-ci engendre une augmentation de l'encours de 497 899 € par rapport à 2020.

c. Indicateurs et ratios de la dette depuis 2014



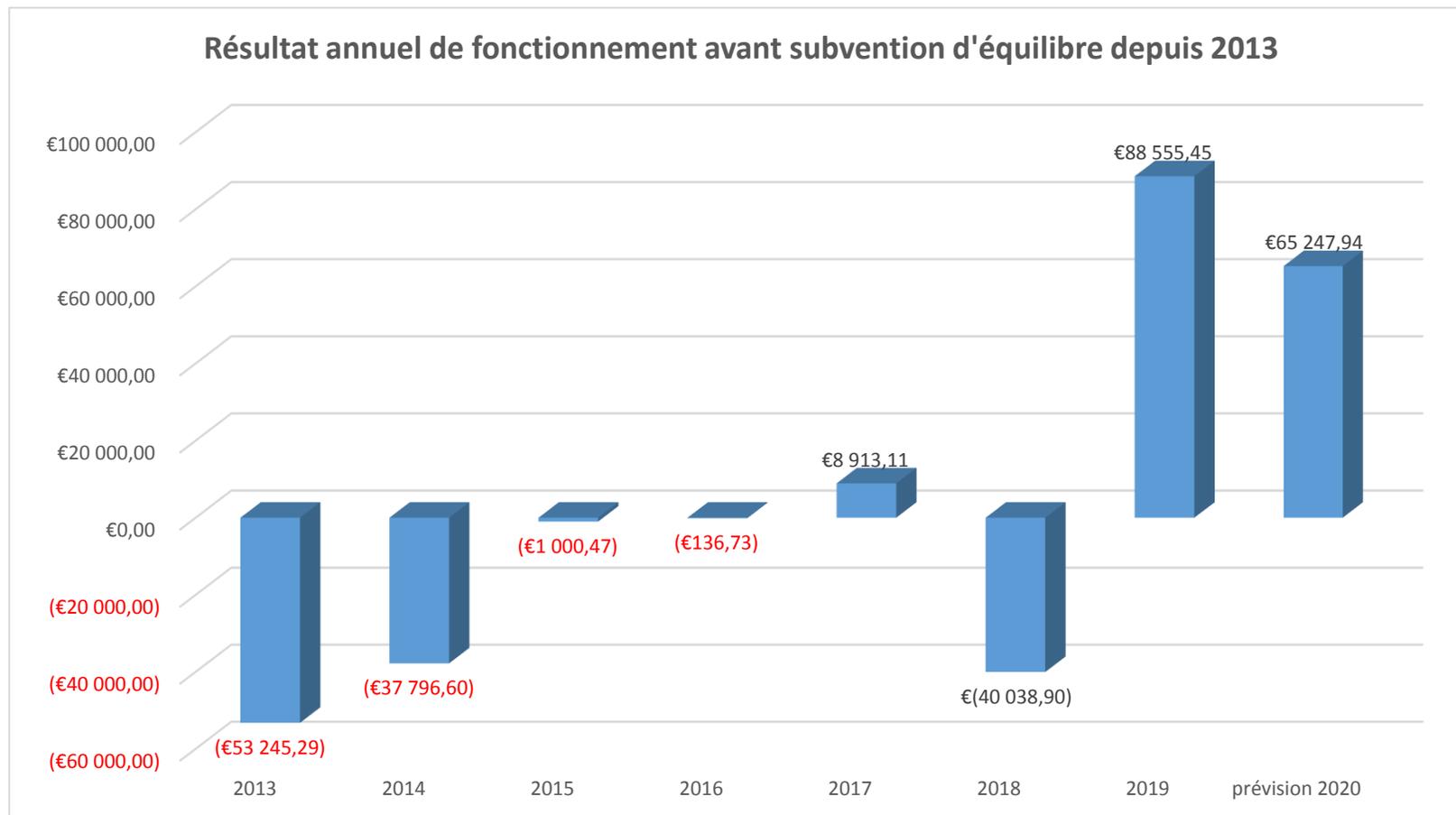
Capacité de désendettement : indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette. (Encours dette/ épargne brute)

Taux d'épargne brute : mesure la part des recettes de fonctionnement pouvant être consacrées à l'investissement. (Épargne brute /RRF)

Taux d'endettement :
8%
Stable depuis 2014

5-BUDGETS ANNEXES CENTRE MUNICIPAL DE SANTE ET ZAC DE COUCY

a) Le Centre municipal de santé



- **Les effectifs actuels du CENTRE MUNICIPAL DE SANTE :**

Médecins :

- Dr MOUCHOTTE 35h00 (médecin coordinateur)
- Dr SADOT 35h00
- Dr WIMEL 28h00 (à temps partiel 70%)
- Dr BOLAND 28h00 (à temps partiel 90%)
- Dr BERTRAND 25h00 (à temps partiel 80%)
- Dr RAFALOVITCH 19h00
- Dr MILAS 28h20 (remplaçant – 6 mois en 2020)
- Dr DECKER 35h00 (remplaçant – 11 mois en 2020)

Total/Décembre 2020

6.20 ETP

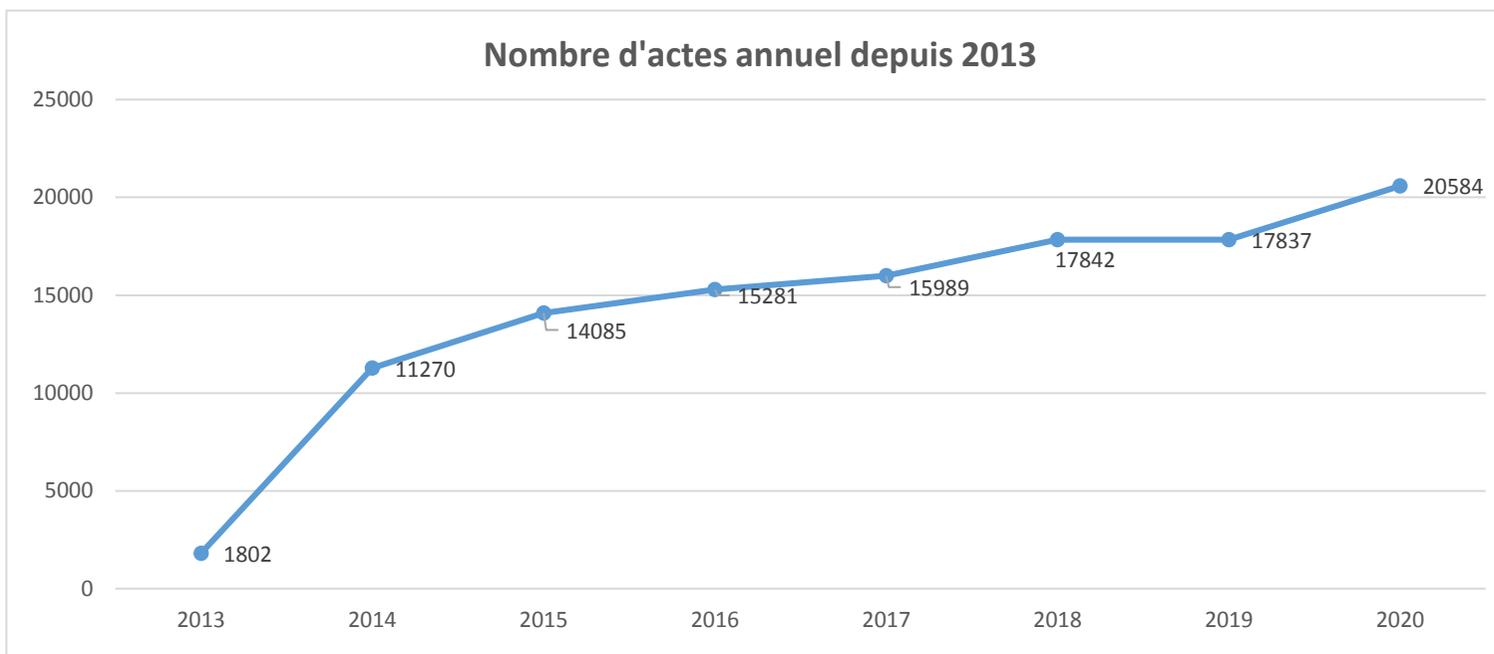
(PM : 6.78 ETP en janvier 2020)

Secrétariat médical :

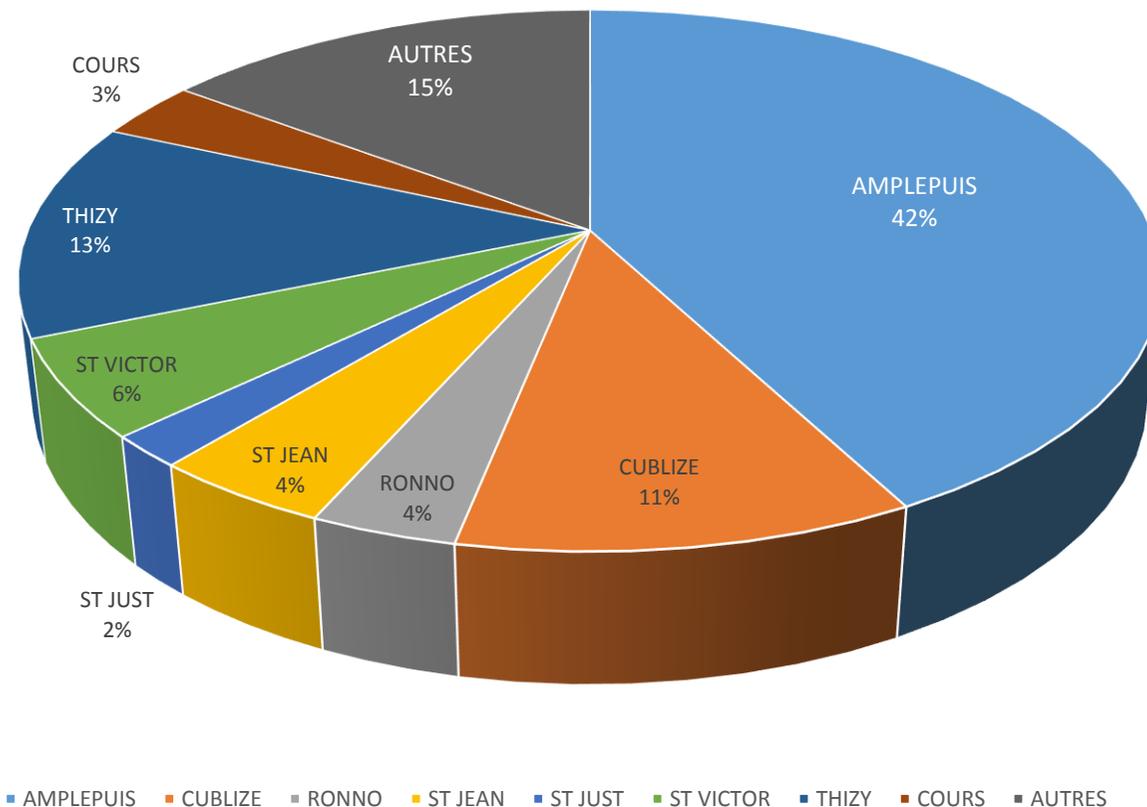
- Maryse PIVOT 29h00
- Régine DELHOMME 19h30
- Lila ISUFI 17h30

Total

1.88 ETP



Actes année 2020 par Commune



57 % des actes ont été réalisés en faveur des communes conventionnées – Amplepuis, Ronno et Cublize

Le résultat prévisionnel de fonctionnement 2020 s'établit à 65 247 € (le 25 janvier 2021).
 Pour mémoire, le résultat 2019 s'élevait à 88 555.45€.
 Objectif 2021 : confirmer l'excédent depuis deux ans en poursuivant la recherche constante de nouveau médecins et en pérennisant l'arrivée de nouveaux médecins sur le territoire.

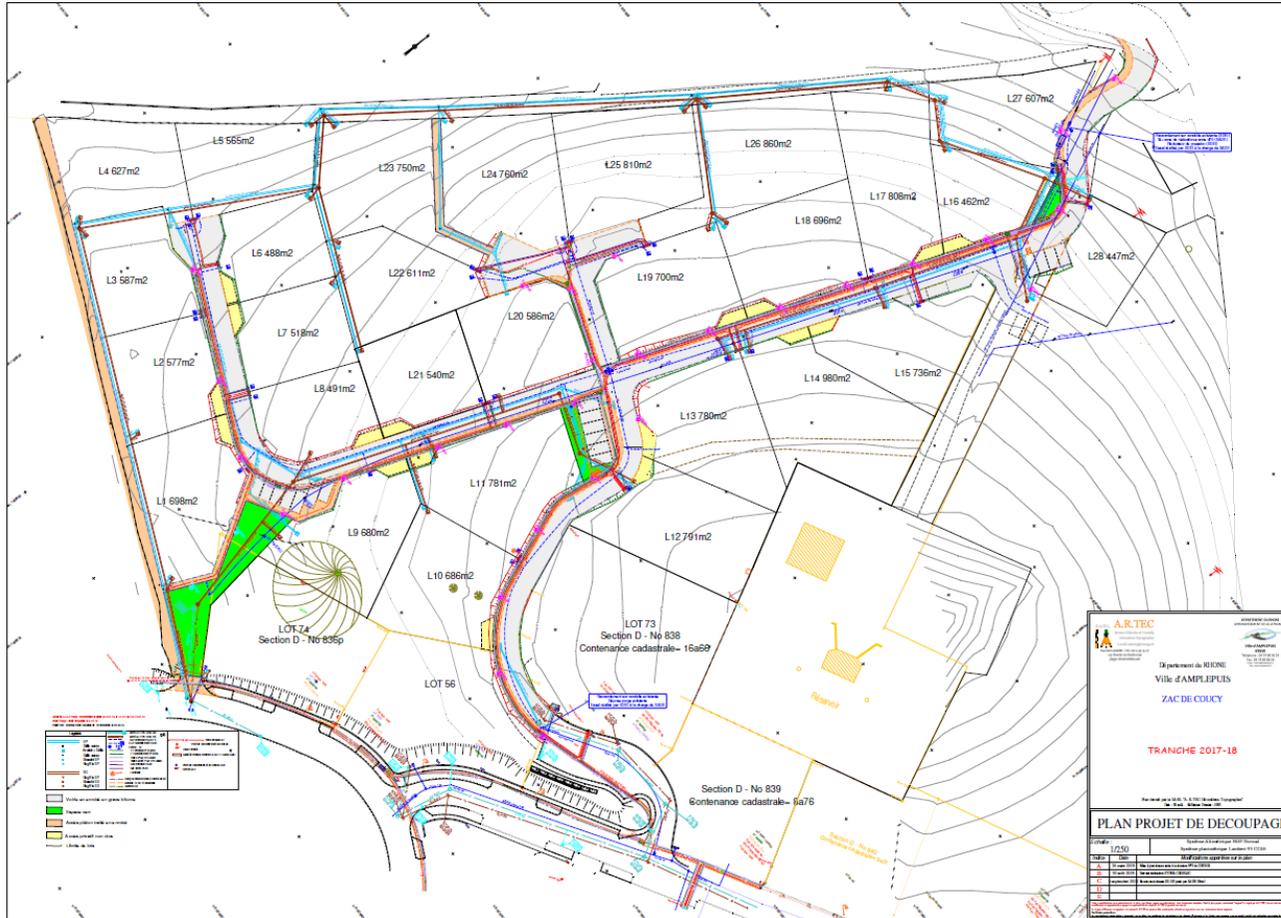
La crise sanitaire a eu des effets sur les modalités de fonctionnement du Centre de Santé : travail avec équipements de protection (gants, masques, blouses...), mise en place de consultations à distance, optimisation des plages de RDV médecins pour traiter le plus de patients possible...

Le modèle du Centre municipal de santé intéresse de plus en plus d'administrations qui envisagent la mise en place de ce type de structure au sein de leur commune en prenant comme exemple le centre d'Amplepuis (Perreux, Grandris, Tuchan, communauté de communes Porte Drôme Ardèche...)

b) La ZAC de Coucy

La viabilisation de l'avant dernière tranche étant achevée, la commercialisation des 28 lots se poursuit.

Pour mémoire le prix de vente a été fixé à 58 € TTC le m². A la date du 25/01/2021, 20 lots sur 28 sont réservés. Restent disponibles, les lots 1-4-16-17-23-25-26-27.



2022 : réflexion à mener sur l'aménagement de la tranche VIII de la ZAC

Le Conseil Municipal est invité à débattre de ces orientations budgétaires.

Le Maire,
René PONTET



GLOSSAIRE

Annuité de la dette : elle est composée du montant des intérêts des emprunts (dépenses réelles du compte 661) qui constituent une des charges de la section fonctionnement, et du montant du remboursement du capital (dépenses réelles du compte 16) qui figure parmi les dépenses indirectes d'investissement. L'addition de ces deux montants calculés hors gestion active de la dette permet de mesurer le poids exact de la dette à long et moyen terme pour les collectivités.

Autres charges de gestion courante : elles concernent les dépenses du compte 65 et se composent principalement des indemnités dues aux élus, des contingents, et des participations obligatoires.

Charges de personnel (et frais assimilés) : elles regroupent notamment les rémunérations et les charges sociales (compte 64) mais aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent (comptes 631 et 633) et les prestations versées au personnel extérieur au service (compte 621). Elles constituent les dépenses de la ligne budgétaire 012 de la balance générale.

Charges à caractère général ou charges de gestion générale : elles se composent des achats stockés ou non stockés (compte 60), des prestations de services extérieurs auxquelles on exclut les charges de personnel extérieur au service (comptes 61, et 62 hors 621) ainsi que des impôts, taxes et versements assimilés (comptes 635 et 637). Elles constituent les dépenses de la ligne budgétaire 011 de la balance générale.

Dépenses réelles totales : somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

Dépenses réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section de fonctionnement. À ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Dépenses réelles d'investissement : elles correspondent au total des dépenses réelles de la balance générale en section d'investissement calculés, le cas échéant, hors gestion active de la dette. À ces dépenses, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie.

Dépenses d'équipement brut : ces dépenses réelles intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21), les immobilisations en cours (compte 23) et les opérations pour compte de tiers (compte 45, si possible uniquement 454, 456, 457 et 458) auxquels il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (compte 72).

Dotations, participations reçues en fonctionnement : elles constituent l'ensemble des recettes du compte 74 et comprennent principalement les transferts reçus par l'État : DGF, attributions de compensation et de péréquation, participations de l'État et autres (emplois jeunes...).

Dotation globale de fonctionnement reçue en fonctionnement : elle correspond aux recettes du compte 741. La DGF est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales.

Dotations, subventions d'investissement reçues : compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13.

Emprunts : ce sont les recettes réelles du compte 16 hors gestion active de la dette. Les emprunts correspondent au volume global des emprunts à plus d'un an contractés pendant l'exercice.

Encours de la dette communale totale : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre.

Épargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie i.e. épargne de gestion – charges d'intérêts. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

Épargne nette : elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. L'annuité et les remboursements sont pris hors gestion active de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Fonds de roulement initial : somme algébrique de l'excédent ou du déficit reporté en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé. Le fonds de roulement correspond à l'excédent des ressources stables sur les emplois stables du bilan. Il vise à compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

Impôts et taxes : ce sont les recettes du compte 73.

Intérêts : ils concernent les dépenses réelles du compte 661 (charges d'intérêts).

Potentiel fiscal : indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Potentiel financier : Le potentiel financier ne mesure que la capacité de la collectivité à mobiliser ses ressources fiscales, il ne tient pas compte de la richesse tirée par les collectivités de certaines dotations versées par l'État de manière mécanique et récurrente. Ainsi, le potentiel financier est égal au potentiel fiscal de la collectivité auquel sont ajoutées les dotations récurrentes de l'État.

Produit des 4 taxes : produit 4 taxes voté par la collectivité.

Recettes réelles totales : somme des recettes réelles de fonctionnement et des recettes réelles d'investissement.

Recettes réelles de fonctionnement : elles correspondent au total des recettes réelles de la balance générale en section de fonctionnement.

Recettes réelles d'investissement : elles constituent l'ensemble des recettes d'investissement inscrites en mouvements réels, hors gestion active de la dette. À noter que le compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) ne doit pas figurer dans le montant réel de la recette du compte 10 (dotations, fonds divers et réserves).

Remboursements de dette : ce sont les dépenses réelles du compte 16 duquel on déduit les mouvements liés à la gestion active de la dette.

Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70 y compris la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM).